

Anecdotes provinoises

967 - 1967

Michel Leclercq



L'essentiel

Anecdotes historiques
provinoises

967 - 1967



Provin
au jour le jour,
ou presque...

à partir de documents anciens

AU
RÉGULATEUR

Maison de Confiance fondée en 1897

R. C. Lille 9.019



Ancienne Maison SÉNÉCAUT-DUCOURANT

Marcel SÉNÉCAUT, Fils

Successeur

Rue Nationale, près de la Gare, **PROVIN** (Nord)

HORLOGERIE - BIJOUTERIE - ORFÈVREURIE - LUNETTERIE

Mademoiselle Rosalie Bondue

Gondreville.

Doit

pour vente et livraison de ce qui suit :

Provin, le 8 Mai

1928

Imp. LANGE, Anœuillin

*1 Régulateur Moderne ligne Carillon 4/4 8 jours. Agre.
Garanti 3 ans.*

Prix

430^x

0,50

Ts



Sommaire

Introduction	page 5
En Carembault	page 7
Influence romaine	page 9
Saint-Trond en Hesbaie	page 11
Un village au 10e siècle	page 14
La châteltenie de Lille	page 15
Disparités entre villages voisins	page 18
L'échange	page 19
Calamités	page 20
Quand nous étions espagnols	page 21
Le marais et l'extraction de la tourbe	page 22
L'Église	page 27
1789, 1848, 1852	page 30
La der des der... avant la suivante !	page 34
Tout est à refaire	page 39
Instruction, éducation, enseignement ?	page 41
La houille	page 45
La santé de nos anciens	page 46
Rues, chemins et ruelles	page 47
Les transports	page 50
Le bureau de poste	page 54
Une commune en mutation	page 56
La défense de l'emploi	page 58
Taxes oubliées	page 59
Moments de détente	page 60
Bizarreries...	page 62
« Provin » depuis toujours	page 66
Le Totem	page 67
Il reste tant à dire !	page 68
Sommaire des 9 fascicules : 1000 ans d'histoire(s)	page 72
Crédits	page 76

Printed by CreateSpace, An Amazon.com Company

Avril 2016

N'hésitez pas à me contacter (michel.leclercq@free.fr)
pour apporter votre contribution

Le présent fascicule ne reprend qu'une petite partie des volumes originaux, qui totalisent 500 pages : il s'agit donc d'un « digest », réalisé pour lecteurs (très) pressés... Pour obtenir davantage de détails sur les points abordés mais aussi sur bien d'autres, on pourra se reporter au sommaire général, qui renvoie vers les fascicules concernés.

Tous les faits historiques et les anecdotes rapportés sont basés sur des écrits anciens ; il ne s'agit pas « d'écrire l'histoire » – les historiens le font bien mieux ! – mais de montrer comment notre passé était perçu par nos anciens. J'ai dans ce but le plus souvent possible restitué **des extraits anciens** (*reproduits en italique*) et bien entendu **cité l'intégralité des sources** : les noms des auteurs, éditeurs, de tous les extraits, cartes, plans, cartes postales, photographies présentés sont indiqués clairement. Les extraits sélectionnés, les *morceaux choisis*, et **les références** constitueront ainsi une manière de base de données grâce à laquelle on pourra dans un premier temps retrouver l'original porteur de l'information puis l'exploiter, chacun à sa guise. Les mots peu courants (ancien français) y sont aussi expliqués dans leur contexte. L'orthographe des noms de villes et villages a pu varier au cours des siècles ; j'ai le plus souvent conservé l'orthographe en vigueur au moment des événements décrits.

C'est le moment de citer Victor Becquart, qui introduit ainsi son ouvrage sur les communes de l'arrondissement de Lille en 1879 : *Malgré l'aridité des recherches, toujours longues et souvent infructueuses, nous sommes parvenu à grouper ces documents épars et à former ainsi la gerbe historique de chaque commune. Nous avons dû glaner souvent dans le champ d'autrui et compiler bien des auteurs, car l'histoire ne s'invente pas. C'est un fleuve qui compose son large cours au tribut d'une quantité de ruisseaux.*

Mais (re)découvrir pourquoi les Provinois sont ce qu'ils sont... ne va pas être chose facile, si l'on en croit ce que disait E. Mannier à propos de Lille en 1861 : *On ne saurait prendre au sérieux tout ce qu'on a raconté sur l'origine de Lille, quand on l'a fait remonter à Lydéric, [...] voire même à Jules-César. Bien qu'on ne puisse dire au juste quand cette localité prit naissance, on doit cependant croire que Lille ne devint une ville qu'après avoir été entouré de fortifications et doté d'une cour de justice, d'une église, d'un chapitre de chanoines, par le comte Bauduin. [...] Avant cela, Lille ne devait être qu'un endroit sans importance. [...] Si l'origine d'une ville de l'importance de l'actuelle capitale des Flandres est aussi incertaine ou discutée, retracer l'origine de l'humble village qu'est Provin relèvera presque d'un défi, d'autant que, si l'histoire de Lille à partir du 12^e siècle est fort bien documentée, celle de Provin l'est... un peu moins !*

Les anecdotes et faits historiques recensés sont disséminés dans de nombreux ouvrages, car souvent le nom de Provin apparaît fortuitement à l'occasion de la relation d'un événement extérieur au village ou lors d'une description plus générale (la châteltenie de Lille, les marais, le Carembault...).

Provin n'a été ni le témoin d'une grande bataille ni le berceau d'un grand homme. Son nom ne figure pas sur toutes les cartes régionales...

Quant à l'origine et au sens du nom de notre village, E. Mannier continue de nous embrouiller... ; il évoque **Provins** en Seine-et-Marne, **Proven** en Belgique mais ne tire aucune conclusion. Une chose est sûre, nous dit-il : nous ne sommes sûrs de rien ! Pour tenter de démêler l'écheveau, nous allons remonter le temps et commencer par quelques considérations d'ordre géographique à propos du Carembault. La nature du sol, les cours d'eau et les reliefs favorisent ou au contraire repoussent l'installation des hommes et la création de villages. Ces derniers ne se sont pas constitués par hasard et leur implantation n'est pas non plus le fruit du hasard. Si guerres, traités, famines, épidémies, bouleversements climatiques, lieux propices à la culture et au commerce ont joué leur rôle dans la répartition et la localisation des peuples, Dame Nature a eu le premier rôle.



Les années 50 à Provin

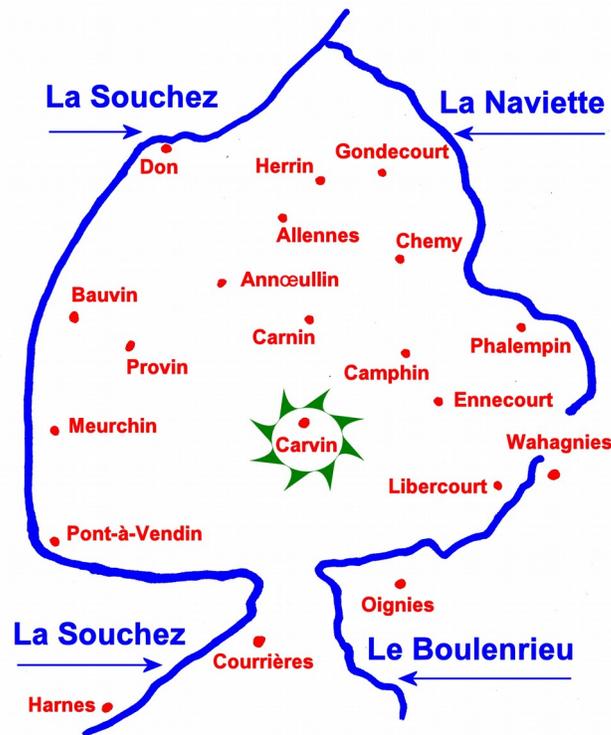
Le Carembaut, écrit Henri Couvreur ¹, se situe sur [une] dépression marécageuse, entre Flandre et Artois. La Souchez joue un grand rôle dans sa délimitation. Issue des collines de l'Artois, [la Souchez] prend sa source dans le secteur de Carency, traverse Lens où elle devient navigable, atteint notre dépression marécageuse et la limite sud du Carembaut au lieu-dit La Planche de Courrières où, par un caprice de la nature, abandonnant sa direction générale sud-ouest nord-est, elle se replie à angle aigu, coule d'abord d'est en ouest jusqu'à Pont-à-Vendin, puis sud-nord jusqu'à Berclau, [...] reprend sa direction primitive sud-ouest nord-est et va se jeter dans la Deûle à Haubourdin. On reconnaît dans cette description de la limite ouest du Carembault la partie de la Souchez que l'on nomme maintenant Canal de la Haute-Deûle. La limite de tout le quart nord-est est formée par [un affluent de la Souchez], du nom de la Naviette ², laquelle passe au sud de Seclin, au nord de Phalempin, prenant sa source près de Wahagnies dans le Pévèle. Quant à la limite sud-est du Carembault, Henri Couvreur la situe aux abords du Boulenrieu, un ruisseau jadis non négligeable qui passait à l'est de Libercourt, au nord d'Oignies.

L'importance du Carembault en tant que voie d'accès est claire : *sa position immédiatement au nord de l'importante dépression marécageuse inscrite entre Flandre et Artois en a fait un pays de marche ³ et de liaison entre ces deux provinces. À l'ouest du Carembault, les marais qui s'étalent de part et d'autre de la Souchez ; à l'est, les forêts et bois de Phalempin et Libercourt ; un explorateur ménapien se déplaçant vers le sud et traversant le Carembault, imagine Henri Couvreur, à l'époque où le pays n'était peuplé que de chasseurs ou pêcheurs primitifs, pouvait évoluer librement sur tout le bombement crayeux qui en constituait l'aire centrale ; il aurait croisé de nombreuses pistes le menant aux diverses tribus établies dans leurs huttes ou palafittes ⁴ en bordure des marais, mais pour en sortir et gagner [la contrée Atrébate] il aurait dû faire appel aux initiés des lieux capables de le guider dans le dédale des marais ou à travers la forêt.*

Traitant de la bataille de Mons-en-Pévèle (1304) et de l'une des lignes de défense naturelles

-
- 1 [Réf 251] Les voies antiques du Carembaut et leur évolution. Par Henri Couvreur. 1978, après communication devant la Commission Départementale des Monuments historiques du Pas-de-Calais en 1967. Édité avec le concours de la ville de Carvin et la Société de Recherches Historiques « Atrébatie Septentrionale » (Collection personnelle)
 - 2 À Herrin, le circuit des naviettes (petits ruisseaux creusés pour drainer les eaux) attend les randonneurs. La Naviette est un ruisseau long d'environ 11 kilomètres qui serpente de Phalempin à Wavrin, en passant par Seclin.
 - 3 Désignait autrefois une région frontalière, sujette à des incursions militaires de la part de pays voisins. A donné le mot marquis, qui était le seigneur chargé de défendre son pays.
 - 4 Habitation lacustre préhistorique (datant de la fin du Néolithique), construite sur pilotis et reliée à la terre par une passerelle. (nom masculin)

flamandes formée par la Deûle et la Scarpe, l'abbé Jules Herent ⁵ précise en 1904 que leur cours ne laissait subsister de vide qu'entre Hénin-Liétard et Douai. Cette trouée était fermée par deux ruisseaux, l'Eurin et le Boulenrieu entourés sur tout le parcours d'une large zone de marécages et qui venaient se perdre dans le marais de la Scarpe au nord de Douai. [...] Le passage du Boulenrieu était donc, pour les Français, la clé de la Flandre wallonne. Il ajoute dans une note : l'Eurin et le Boulenrieu ont été absorbés, au 17^e siècle, par la création du canal qui joint aujourd'hui la Deûle à la Scarpe. Le mot Boulenrieu ou Boulainrieu (bouillant riez), représente, en Flandre, toute eau non stagnante produite par une source. Le phénomène du liquide sourdant à la surface du sol, est comparé à une ébullition. Boulainrieu est donc un nom générique porté par d'autres cours d'eau, et même par des localités très distinctes du ruisseau qui nous occupe. Le Boulainrieu naissait dans le bois de Libercourt, recevait, à Pont-à-Saulx, l'Eurin venant d'Hénin-Liétard et Dourges, arrosait Raimbeaucourt, Belleforière, Rootz-Warendin, Pont-à-Rache et Flines, et se déversait dans le marais des Six-Villes par un canal de l'abbaye de Flines dit la vièse navie ⁶.



5 [Réf 253] La Bataille de Mons-en-Pévèle (18 août 1304). Par l'abbé Jules Hérent. 1904. Lille, imprimerie Lefebvre-Ducrocq (BNF, ark :/12148/bpt6k65727093)

6 Vièse : Vieux, ancien ou vieilli. Le glossaire de Du Cange (1610-1688) donne aussi à vièse le sens de *défendu*. Navie : Navire, bateau, flotte, ou voyage en mer. Peut aussi désigner un marais. Le quai du Wault, à Lille, s'appelait en 1370 le quai de la Neuve Navie.

La carte précédente, reprise plus que schématique, illustre néanmoins parfaitement le propos de Henri Couvreur, qui englobe des localités, dont Carvin, situées maintenant dans le Pas-de-Calais et hors des limites du Carembault qu'il décrit. Une jolie figure en as de pique... La position centrale occupée par la ville de Carvin est essentielle aux yeux de l'auteur.

Dans une note de bas de page, Victor Derode donne la précision suivante, qui rappellera aux enfants de mineurs les « gaillettes » ou plutôt les stériles ⁷ avec traces de feuilles et tiges fossilisées que leurs parents remontaient de la mine : *Plusieurs personnes possèdent des fragments plus ou moins considérables de plantes fossiles qu'on trouve dans nos houillères et qui ne végètent plus actuellement que sous les tropiques. On en a retiré un tronc de palmier encore entier ; nous avons, dans notre cabinet, un fragment de bananier devenu une pierre rougeâtre et siliceuse. À Provin on trouve des arbres pétrifiés* ⁸.

Dans la partie sud de l'arrondissement de Lille, la craie se montre à la surface en quelques points, notamment dans le chemin de Camphin à Carnin, près de la grande route ; entre Carnin et Allennes, dans une partie de cette dernière commune connue sous le nom de canton des Marlettes ; enfin tout près du village de Provin, sur une petite éminence traversée par le chemin qui conduit à Carvin. À mi-route de Provin à Carvin, après avoir dépassé la limite du département du Nord, on rencontre une carrière où la craie n'est recouverte que par une mince couche de terre végétale. On s'élève ensuite sur l'argile avant de descendre à Carvin où la craie existe à 5 mètres de profondeur ⁹.

Influence romaine

Les empereurs romains Auguste, Tibère et Claude réorganisèrent les territoires des anciens peuples pour créer des cités : *Les cités qui couvrent le territoire de notre région sont la civitas Nerviorum dont la capitale est Bagacum (Bavay), la civitas Atrebatum dont la capitale est Nematacum (Arras), la civitas Morinorum dont la capitale est Tarvenna (Thérouanne), la civitas Menapiorum dont la capitale est Castellum Menapiorum (Cassel)* ¹⁰.

7 Ce terme désigne la matière extraite du sous-sol dont la teneur en charbon est très faible, et qui est alors écartée, pour constituer les terrils.

8 [Réf 02] Histoire de Lille et de la Flandre wallonne, Tome I, par Victor Derode, publié en 1848, librairie de Vanackere, Grand'Place, Lille (New York Public Library)

9 [Réf 05] Mémoires de la société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille, année 1851, publié en 1852, à Lille chez tous les libraires, à Paris chez Derache, rue du Bouloy (BNF)

10 [Réf 12] Ouvrage collectif, Histoire des Provinces Françaises du Nord, publié chez Westhock-Editions en 1988 sous la

De même, Auguste partagea la Gaule en quatre grandes régions : la Narbonnaise, l'Aquitaine, la Lyonnaise et la Belgique. La Belgique était alors divisée en Belgique Première, (avec pour chef-lieu Treveri (Trèves), comprenant les grands-duchés du Bas-Rhin et de Luxembourg et les départements français actuels suivants : Meuse, Moselle, Meurthe, Vosges, Haute-Marne), et en Belgique Seconde (avec pour chef-lieu Remi (Reims), comprenant la Flandre, le Hainaut et les départements français actuels suivants : Nord, Pas-de-Calais, Somme, Oise, Aisne, Marne, Haute-Marne).

Notre ville [Douai] dépendait de la contrée des Atrébates et du diocèse d'Arras, tandis que l'autre ville [Lille] fut toujours du diocèse de Tournai, capitale de la Ménapie de la rive gauche de l'Escaut, indique Félix Brassart en 1882 dans Souvenirs de la Flandre wallonne ¹¹. Pourtant, bien que dépendant par la suite de la châtellenie de Lille (*Le châtelain de Lille était l'avoué de Saint-Trond pour le domaine de Provin* ; cela, poursuit Théodore Leuridan ¹², est certain après 1389, date du plus ancien des dénombrements de son fief), il semble d'après l'étude faite par l'abbé Rambure en 1899 ¹³ que Provin se situait en contrée Atrébate.

Les peuples de la Gaule belgeque
avant l'arrivée de Jules César
(représentation sur une carte actuelle)



direction d'Alain Lottin. Tome I, De la Préhistoire à l'an mil, par Janine Desmulliez et Ludo Milis (Extraits lus en ligne). Le tome VI a été publié en janvier 2016

- 11 [Réf 22] Souvenirs de la Flandre wallonne. Recherches historiques et choix de documents relatifs à Douai et aux anciennes provinces du Nord de la France, par un comité historique et archéologique, Tome II, 1882, L. Crépin, éditeur, Douai ; Dumoulin, libraire, Paris ; Camille Vyt, libraire, Gand (BNF)
- 12 [Réf 28] Bulletin de la Commission Historique du Département du Nord, Tome XXV, Publié en 1901, Imprimerie Danel, Grand'Place, Lille (BNF)
- 13 [Réf 13] Les Atrébates, par l'abbé Louis-Alphonse Rambure, extrait de « La Revue de Lille » de 1899, publié en 1900 chez Sœur-Charruey, imprimeur-libraire-éditeur à Arras et Paris (BNF)

*En l'année 628 du Seigneur [...] il plut à la divine providence de faire naître Trudon, l'élú du Seigneur, de très-nobles et très-illustres parents, dans un endroit nommé Sarchinium en Hesbaie, sur le ruisseau Cizindria. [...] Cette année fut marquée au coin d'un indicible bonheur. Trudon, appelé l'apôtre de la Hesbaie parcequ'il éteignit dans ceytte contrée les restes du paganisme et amena ses habitants à la lumière de l'évangile, eut pour père le comte Wicbolde, issu du sang des rois Francs, contemporain et cousin en ligne directe de Childéric, et seigneur du vaste domaine ou comté qu'il gouvernait de son propre droit dans la Hesbaie, dans la Taxandrie et dans la Flandre. Sa mère fut la bienheureuse Adèle, de la famille des ducs d'Austrasie*¹⁴.



[En 657, la date étant contestée par certains auteurs, mais elle se situe toujours vers le milieu du 7^e siècle] *St. Trudon, plus connu sous le nom de St. Trond, jetait les fondements d'un monastère dans la Hesbaye. Ses parents étaient de riches seigneurs de cette contrée et, ce qui l'emporte encore sur la noblesse, ils étaient d'excellents chrétiens. Dès sa plus tendre enfance, il n'aspirait qu'au ciel et ne faisait aucun cas des biens de ce monde que la Providence lui avait si largement distribués. Il donnait aux pauvres tout ce qu'il avait sur lui, même ses habits*¹⁵.

La chronique de Saint-Trond rapporte qu'en 967, sous l'abbé Thietfrid, une illustre dame, Berthe, comtesse de Flandre, veuve consacrée à Dieu, étant allée visiter Notre-Dame à Aix-la-Chapelle, gagna, au retour, la ville de Saint-Trond, dans l'intention de prier

14 [Réf 74] Histoire de la ville de Saint-Trond, traduite de la chronique même d'autres anciens manuscrits de cette ville impériale par A. Courtejoie, prêtre du diocèse de Liège. Saint-Trond, typographie de Vanwest-Pluymers, imprimeur de l'association *Le Baume*. 1846 (Google Books)

15 [Réf 113] Saints et Grands Hommes du Catholicisme en Belgique. Par le R. P. Smet S.J. Traduit du Flamand. Tome I : Depuis Jésus-Christ jusqu'à Charlemagne. Louvain, typographie et librairie de C.-J. Fonteyn. 1852 (Numérisé par le service Google Recherche de Livres)

sur le tombeau du saint patron. S'y étant arrêtée pendant quelques jours pour se reposer, elle y tomba malade. Ce qu'apprenant le comte Arnoul se rendit en toute hâte près de sa mère et là, à sa prière, pour le repos de son âme et de celles des siens, en présence de Thierrî, évêque de Metz et de l'abbé* Thietfrîd, il donna au monastère de Saint-Trond, pour l'usage perpétuel des frères qui y servaient Dieu, **la villa de Provin, située sur la Deûle, dans la châtelîenie de Lille, in castellania Ylensi, avec les serfs, les terres, les dîmes*, les bois, les prés, les eaux et les pêcheries, avec l'église paroissiale et toutes les dépendances de la villa, afin d'obtenir, par les mérites du saint patron, le pardon de ses péchés.** [...] Cela fait, l'état de la comtesse s'aggravant, elle reçut les derniers sacrements et rendit son âme à Dieu le 17 des calendes¹⁶ d'août 967.

Léon Vanderkindere, dans le volume 1 de *La formation territoriale des principautés belges au moyen-âge* paru en 1902¹⁷, soutient qu'il ne s'agit pas là du bon Arnoul : *Thierry d'Alsace* [ou Thierrî, comte de Flandre, qui confirme en 1146 la donation qui avait été faite en 967 en faveur de l'abbaye de Saint-Trond du village de Provin, donation qu'il attribue à un certain comte Arnoul, que l'on a parfois cru être Arnoul II le Jeune, comte de Flandre] *Thierry d'Alsace* donc *ne nomme point Arnoul comte « de Flandre », mais simplement « comes », et son intervention a pour objet de garantir à l'abbaye la possession d'un bien situé en Flandre : Provin, dans le Caribant.* [...] *Je crois pouvoir conclure qu'il s'agit ici d'Arnoul de Valenciennes, qui possédait des biens assez étendus dans le Caribant. Si nous en croyons Léon Vanderkindere, en 967 Provin appartenait au comté de Valenciennes, et cela dura jusque 1012 / 1015¹⁸, date à partir de laquelle le village appartient au comté de Flandre.*

Quoi qu'il en soit, Provin dépendait de l'abbaye de Saint-Trond (ou Saint-Trudon). Située en Hesbaye, région qui s'étend sur les Provinces du Brabant flamand, du Brabant wallon, de Liège, de Limbourg et de Namur, Saint-Trond en était autrefois la capitale. *Cette contrée appartenait, du temps de Saint Trudon, fondateur de la ville, au royaume d'Austrasie, dont Metz était la capitale*¹⁹. Puis le *pagus Hasbaniensis* fit partie de la Lotharingie, administrée de 973 à au moins 1011 par... le comte Arnoul de Valenciennes. En 1006 puis après 1012, après le décès d'Arnoul II de Valenciennes, Baudouin IV de Flandre, dit Baudouin à la Belle-Barbe, s'empara de la marche de Valenciennes et par voie de conséquence des possessions du comte.

16 Dans le calendrier romain, les *calendes* désignaient le premier jour du mois. Dans la locution *remettre aux calendes grecques*, il est fait référence au fait que le calendrier grec ne connaissait pas le terme *calendes*, c'est-à-dire que l'événement dont on parle sera remis à une date indéterminée et risque de ne jamais se produire.

17 [Réf 136] *La formation territoriale des principautés belges au Moyen Âge*. Par Léon Vanderkindere. Bruxelles, H. Lamertin libraire-éditeur. 1902 (Numérisation par les bibliothèques de l'Université libre de Bruxelles. Référence : http://digistore.bib.ulb.ac.be/2006/DL2632839_001_f.pdf)

18 [Réf 226] *Le Moyen Âge*, bulletin mensuel d'histoire et de philologie. Sous la direction MM. A. Marignan, G. Platon, M. Wilmotte. Éditeurs : A. Picard (Paris), E. Bouillon (Paris), H. Champion (Paris), Éd. Albert (Paris), la Renaissance du Livre (Bruxelles), De Boeck université (Bruxelles). Date d'édition : 1948 (BNF, ark :/12148/cb34468932w)

19 [Réf 73] *L'avouerie de Saint-Trond, épisode de l'histoire de cette ville*, par J. Demal, directeur du collège, 1854. Vanwest-Pluymers, Imprimeur éditeur. Bibliothèque de l'Université de Gand (Google Books)

Saint-Trond en Hesbaie, Belgique



1914



1975

1975

2013



Ce qu'on nommait en ce temps-là une ville était un assemblage de maisons de bois, de terre ou de pierres, grossièrement façonnées, recouvertes en chaume pour la plupart et disséminées autour des églises et des monastères. Des remparts de terre, élevés lors de l'invasion des Normands, se dressaient aux endroits où n'existaient point de barrière naturelle.

Une villa du 10^e siècle : elle consistait en propriétés rurales souvent considérables, jointes ou éparses, mais toutes dépendantes d'un manoir principal ou manse* domanial exploité par le maître. Ces dépendances comprenaient des terres labourables, des bois, des prés, des pâturages, des eaux, un moulin ; elles comprenaient aussi des portions concédées par le seigneur, soit comme censives*, soit comme bénéfiques, à titre d'usufruit qui lui laissait le domaine direct. Enfin, au centre et dominant les demeures des habitants de la villa, une église ou une chapelle, surmontée du signe de la rédemption du monde, disait que là vivaient des chrétiens ²⁰.*

Provin étant lié à l'abbaye de Saint-Trond depuis 967, le village versait à cette dernière une prébende, c'est-à-dire la somme des revenus provenant des biens qui lui avaient été alloués. Le revenu de Provin était destiné au vestiaire, et devait ainsi participer aux frais d'*habillement des frères*. Chaque moine recevait par année un manteau fourré, deux chemises, une paire de brodequins, deux paires de sandales, une pour la nuit et une pour le jour, quatre paires de bas, une cuculle ²¹ et une tunique, un pantalon et une paire de chaussures et d'autres effets encore selon les besoins ²².

Provin avait été cédé, ou donné, ou offert : ce qui signifie que les « manants » provinois n'avaient d'autre choix que d'obéir ; ils étaient « donnés » comme l'étaient les terres, les habitations, les marais. Une autre fois, le 4 septembre 1246, Thomas, abbé de Saint-Trond, cédait à Jean et Thibaut de Reims, à titre viager, la ferme ²³ de Provin. L'évêque de Liège approuva cet arrangement ²⁴.

20 [Réf 14] Histoire des comtes de Flandre jusqu'à l'avènement de la maison de Bourgogne, Tome I, par Edward Le Glay, publié en 1843 au Comptoir des imprimeurs-réunis, Paris (BNF)

21 *Au premier sens, ce mot désigne un habillement ancien, fait en forme de cape. L'usage de porter des habits rebordés sur le cou et sur les manches de peaux rouges, teintes de gueules, avoit fait nommer cette espèce de cape « cucule », du latin cusculium, graine d'écarlate. Dans la suite on appliqua le nom de cucule à la chape, au froc des moines. [...] On remarque plus d'analogie entre l'étymologie de ce mot et sa signification, lorsqu'il désigne le capuchon rouge que les cardinaux portent sous leur chapeau. Enfin, « cuculle », dans le sens de femme de mauvaise vie, paroît venir de « cucu », orthographe de cocu. (Dictionnaire La Curne de Sainte-Palaye)*

22 [Réf 272] L'abbaye de Saint-Trond, des origines jusqu'à 1155. Par Monseigneur Gustave Boes (décédé en 1949). Publication posthume en 1970. Imprimerie George Michiels, Tongres (Collection personnelle)

23 *C'est une métairie ou un héritage consistant en terres, prés, vignes ou bois, que l'on fait valoir par un Fermier. On dit aussi*

Après avoir conquis la Gaule Belgique, les Romains avaient conservé les limites des territoires des tribus. Les Francs avaient opté pour des *pagi* et des *comtés*, ces derniers étant des divisions administratives composées de *vicairies* (ou *vicomtés*). Le comté de Flandre daterait de l'an 792 environ, et aurait été gouverné par deux comtes, *Lideric d'Harlebecque et Odoacre, aïeul et père de Bauduin Bras de Fer, avant d'échoir à celui-ci qui était lui-même comte dès l'an 840* ²⁵.

Après Charlemagne, ces terres, qui avaient été jusque-là concédées en usufruit avec obligation d'assistance, devinrent des fiefs héréditaires et après Hugues Capet officiers et vicaires ²⁶ exigèrent aussi l'hérédité des terres qu'ils géraient. Le comte de Flandre, allié du roi, protecteur du comté, résidait en son château fort construit près de la Deûle, en un lieu probablement appelé *Isla*, l'Île, ou Lille. Sans doute s'agissait-il du château du Buc, près de la Fontaine del Saulx, lieux rendus célèbres par le combat de Lydéric contre Phinaert. C'est en 967 qu'apparaissait l'appellation *châteltenie de Lille, castellania Ylensi*.

Le châtelain de Lille administrait donc un domaine correspondant à une division du comté de Flandre. *La châteltenie de Lille, succédant à l'ancienne vicairie, constituait, dans l'organisation du régime féodal, l'un des ressorts où s'exerçaient l'autorité et la juridiction suzeraines réservées au comte comme seigneur de tout le pays. Le siège de cette cour, aula comitis, était la résidence du comte, le palais de la salle. Le châtelain de Lille et tous les vassaux du comte dans le même ressort tenaient leurs fiefs en hommages de la salle de Lille* ²⁵.

Sous la direction du châtelain, pairs et échevins ²⁷ rendaient la justice. Progressivement, avec la création du bailliage de Lille, de nombreuses causes furent jugées par un bailli ²⁸ et par les hommes de fief du comte, affaiblissant ainsi le rôle des échevins. De même, la commune de Lille prit naissance à la fin du

24 Réf 23] Cartulaire de l'abbaye de Saint-Trond publié par Charles Piot, (Archives générales du Royaume), Tome I, publié en 1870, Collection des chroniques belges inédites, F. Hayez, imprimeur de l'Académie Royale de Belgique, à Bruxelles (University of Toronto, Microsoft Book Search Service)

25 [Réf 20] La Châteltenie de Lille, par Théodore Leuridan, dans le Bulletin de la Commission Historique du Département du Nord, Tome XXI, publié en 1898, imprimerie L. Danel, Lille (BNF)

26 Du latin *vicarius* : suppléant, assistant. Au sens habituel le mot est utilisé pour désigner, dans une paroisse, le collaborateur du curé. Mais, précise le Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales, *en histoire romaine (Bas-Empire)*, le vicaire est l'*adjoint d'un haut fonctionnaire impérial* ou le *gouverneur d'un diocèse qui exerçait l'autorité au nom des préfets du prétoire* et au Moyen Âge l'*officier chargé par un comte de la perception des impôts et de l'administration de la moyenne et de la basse justice*.

27 Au Moyen Âge, l'échevin est un magistrat élu par les bourgeois ou nommé par le seigneur pour rendre la justice aux vassaux et pour s'occuper des affaires communales.

28 Le bailli, qui représente le seigneur, est investi de fonctions administratives et judiciaires. Orthographes possibles : *bailli*,

12e siècle, affaiblissant le châtelain, le prévôt²⁹ étant chargé de la justice. Au 14^e siècle, Philippe le Bel nomma un gouverneur dont la juridiction s'étendit à tous les villages de la châtellenie : il ne resta plus au châtelain que la charge d'exécuter les sentences. Outre les gouverneurs, le roi nomma des commandants militaires, limitant l'action du châtelain.



La châtellenie de Lille, telle qu'elle existait au 11^e siècle, divisée en cinq « quartiers »

Le domaine, qui était considérable et faisait du châtelain de Lille l'un des plus puissants seigneurs de la contrée, renfermait au 14^e siècle les villages et hameaux de Phalempin, du Plouich, de la Neuville, d'Attiche, de Drumez et de la Tennardrie à Thumeries, de Wattines et de Théluch, de Carnin, d'Ennetières en Mëlantois, du Transloy à Illies, et d'Ostricourt ; le comté d'Herlies, la ville de La Bassée,

29 Officier chargé, sous le bailli, de rendre la justice et de percevoir les impositions. Jean-Paul Thorez (voir note 43) nous dit aussi : *Le Prévôt est un prêtre, un chanoine ; c'est le premier dignitaire du chapitre de Saint-Piat [à Seclin]. Il est nommé par le Roi, puis « élu » par les chanoines. Il prête serment devant eux, et il préside toutes les cérémonies. Il reçoit une double prébende, c'est-à-dire deux fois le revenu de chacun des autres chanoines.* On peut lire ceci dans *Les Rois maudits, Le Roi de Fer*, de Maurice Druon (1955) : *Les prévôts étaient des fonctionnaires royaux qui cumulaient les fonctions aujourd'hui réparties entre les préfets, les chefs de subdivisions militaires, les commissaires divisionnaires, les agents du Trésor, du fisc et de l'enregistrement. C'est assez dire qu'ils étaient rarement aimés.*

la Motte du châtelain à Lille et quelques dépendances de l'ancien château, huit bonniers³⁰ de pâturage dans le Marais de Fretin, des rejets³¹ à Loos sur la crête de la rivière d'Haubourdin à Lille, le tiers à l'encontre du comte de tous les plantis³² et rejets des flégards³³ et voies de Seclin.

Si le château de Lille ou du Buc était le siège de l'office du châtelain, Phalempin était le chef-lieu de son fief. Du domaine du châtelain dépendaient en outre de nombreuses tenures³⁴ censières sur lesquelles il percevait des rentes, en avoine, en agneaux, oies, chapons, gelines et poussins, en fromage, en cervoise, en corvées, à Fretin, à Lesquin ; à Meurchin, Engrin-en-Mélantois et Enchemont, hameau de Lesquin ; au Maresquel, hameau d'Ennevelin ; à Seclin, à Wattissart, hameau de Seclin ; à Marcq-en-Pévèle, à Ferrière-en-Mélantois, hameau de Wattignies ; au Pont-à-Marquette, à Wachemy, hameau de Chemy ; au Plouich-en-Weppes, hameau d'Aubers ; au val de Fromelles, à Mouchin, à Lille, à Mons-en-Pévèle sur neuf hameaux, à Provin-en-Carembaut, à Camphin-en-Carembaut, à Ennetières-en-Weppes, à Vendeville et autres lieux²¹.



L'œuvre de Sarrazolles à l'Hôtel de Ville de Lille (1929)

30 Le Littré (1872-77) donne la définition suivante : *Mesure agraire qui, dans la Flandre française, valait 1 hectare 40 ares.*

31 Le Dictionnaire Godefroy propose des variantes orthographiques (*reghiet, regiet, reget, rejet, reget, regest*) et la définition suivante : *terrain vague, terre abandonnée, non cultivée, décharge publique.*

32 *Plantation, lieu planté, clos de vigne.* (Dictionnaire Godefroy)

33 *Terrain, chemin situé en bordure (d'une rivière, d'un chemin...) et qui est d'usage communautaire* (Dictionnaire du moyen français). *Passage commun qui dessert plusieurs propriétés,* ajoute le Dictionnaire Godefroy.

34 Mode de concession d'une terre, en vertu duquel une personne n'en possède que la jouissance, à titre précaire.

Le franchissement du pont sur la Deûle dans le village nommé actuellement Pont-à-Vendin était soumis à un droit de passage, appelé *tonlieu* : *Ce droit appelé aussi vinage, péage et travers, se levait au passage du pont. Il remonte à une époque fort reculée. Dès la fin du 7^e siècle, le roi Thierry III conférait à l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras dont il était le fondateur, divers droits à percevoir sur ce tonlieu. L'an 1036, ils étaient réglés par l'abbé Leduin, qui arrêtait que toute personne, censitaire³⁵ ou non du monastère, fréquentant le marché d'Arras, soit pour y vendre, soit pour y acheter, devait payer les impôts si elle demeurait au delà de Pont-à-Vendin. [...] En 1212, des hommes de la collégiale de Saint-Pierre, de Lille, avaient été incarcérés pour s'être refusés à acquitter les droits ; le chapitre les fit relaxer en invoquant ses franchises. En 1287, l'exemption de tout péage était étendue par le seigneur à tous les bourgeois et manants de Lille ; peu après elle était ratifiée par Gui, comte de Flandre, comme sire ou souverain. Les bourgeois d'Hulluch jouissaient du même avantage, s'ils n'étaient ni censiers ni marchands ; il en était de même de ceux des habitants de Harnes, Annœulin, Bauvin, Provin, Camphin-en-Carembault et Phalempin, qui étaient censitaires d'abbayes redimées³⁶ du péage³⁷.*

En 1449 une enquête fut décidée à la suite de plaintes répétées, adressées à la Chambre des Comptes et aux membres du Grand Conseil du Duc de Bourgogne [...]. Les réclamations étaient appuyées par les nobles du pays. Les manants se plaignaient d'être « tres grandement amenris (amoindris) et apovris... tant par la mortalite universelle que par le chier temps qui avoit reigné », ainsi que par les logis de gens d'armes. Les plaignants menaçaient, si remède n'y était mis, de s'installer dans d'autres villes ou villages, voire de quitter la Flandre, comme ont fait plusieurs qui s'en sont déjà alez demourer au Royalme. Il était donc urgent de procéder à la révision de l'assiette de l'aide. Une enquête fut d'abord diligentée, menée avec soin et méthode par trois conseillers du Duc, assure Maurice Braure dans *Études économiques sur les Châtellenies de Lille, Douai et Orchies*³⁸. La dixième question posée aux manants par les conseillers du Duc, appelle, souligne-t-il, un petit commentaire : les habitants se disent-ils plus hault tailliés que les villes voisines ? Voici posée l'éternelle question de la juste répartition des impôts, chacun étant persuadé d'en payer plus qu'il ne le faudrait et, surtout, plus que le voisin ! Ce sentiment d'injustice lorsque le taux d'imposition diffère sans raisons apparentes ne peut mener qu'à une rivalité

35 Se dit de celui qui était assujéti au paiement du cens à un seigneur (Redevance en argent ou en nature due annuellement par les roturiers au seigneur du fief dont leur terre relevait).

36 Rédimer : Se libérer d'une obligation par le versement d'une contribution.

37 [Réf 196] Dictionnaire historique et archéologique du Pas-de-Calais. Tome III, arrondissement de Béthune, 1879. Publié par la commission départementale des monuments historiques. Éditeur : Sueur-Charrey, Arras (BNF, ark :/12148/cb341071002)

38 [Réf 241] *Études économiques sur les Châtellenies de Lille, Douai et Orchies* d'après des enquêtes fiscales des 15^e et 16^e siècles. Par Maurice Braure. À Lille, chez Emile Raouste, libraire, 11 rue Neuve. 1928 (Numérisé et mis à disposition par l'Université de Lille 3, <http://nordnum.univ-lille3.fr>)

entre villages de nature à troubler singulièrement leurs relations. Maurice Braure l'explique en ces termes : *Voici, à titre d'exemple, la déposition des habitants de Bauvin : « Environ à vingt ans ils estoient assiz avec les manans de Prouvin et paioient de 5 sols les 3. Et lesdits de Bauvin ne paioient de 5 sols que les 2, et a present lesdits de Bauvin paient de 5 sols les 3, et eulx de Prouvin ne paient que 2 sols, en quoy iceulx de Bauvin se sentent greve, disans que lesdits de Prouvin et eulx de Bauvin doivent demourer, quant à taille paier, en leur ancienne assiette. » Et voici la déclaration des habitants de Provin : « dient qu'il leur semble que les manans de Bauvin sont plus rices, et moins hault taillies que lesdits de Prouvin. »*

L'échange

Un train d'événements se mit en route dès le 4 décembre 1602 lorsque le Pape Clément VIII approuva l'échange, entre les abbayes de Saint-Trond et Saint-Vaast, des biens et des divers impôts sur les récoltes de Halmael et de Provin. Pourtant le 29 août déjà les notaires Guillelmus Gazet et Philippe de Bordeaux avaient fait état, entre les abbayes de Saint-Vaast et Saint-Trond d'un échange de droits de propriété concernant Halmael et Provin. Le 11 septembre 1602 également, un notaire déclarait qu'il existait entre Leonard Betten, abbé de Saint-Trond et Philippe Caverel, abbé de Saint-Vaast, un contrat concernant l'échange de marchandises et de dîmes entre Halmael et Provin. Les Archiducs Albert (souverain des Pays-Bas) et Isabelle d'Espagne approuveront le 1er mars 1603 l'accord d'échange conclu entre les abbayes. Les moines de l'abbaye de Saint-Trond abonderont dans ce sens le 25 mars 1603, nous disent les notaires Rhetius Judocus et Jean Herensis, tandis que c'est le 23 avril 1603 que les moines de l'abbaye de Saint-Vaast seront informés par acte du notaire Antoine Vernon de l'acceptation de l'échange par les différentes parties concernées ³⁹.

Enfin le 6 juin 1603 fut ratifié l'échange fait entre les abbayes de Saint-Trond et de Saint-Vaast des domaines de Provin et de Halmael ⁴⁰.

L'échange de Provin contre Halmael s'explique probablement par un souci de regroupement et de rapprochement des possessions de l'abbaye, elle-même liée dès le début du 17^e siècle à celle de Bursfeld

39 [Réf 112] Het archief van de benediktijnerabdij van Sint-Truiden. Deel 1 – Inventaris. Par Michel Van Der Eycken. 1985 (Archives Royales de Hasselt)

40 [Réf 106] Notes pour servir à l'histoire des paroisses qui dépendaient de l'abbaye de Saint-Trond, par Guillaume Simenon. Publié à Liège en 1908 (Internet Archive, University of Toronto)

(ou Bursfelde), d'autant que Halmael n'est située qu'à quelques kilomètres de Saint-Trond. Nous parlerions aujourd'hui de restructuration. Halmael a d'ailleurs été annexée par Saint-Trond en 1971.



Le portail d'entrée du séminaire de Saint-Trond, construit en 1655, tel qu'il apparaissait en 1966 ; ci-dessous, l'entrée du Palais Saint-Vaast, Arras, en 1912



52. - ARRAS. - La Porte du Palais de St Vaast (XVIII^e siècle). - Dans l'aile droite de ce Palais (autrefois Abbaye du même nom, fondée en 687) siégeait l'Evêché avant la Séparation
B. D., Bonhair

Calamités

L'année 1606, une tempête frappe la région le lundi de Pâques. Dans les *Souvenirs de la Flandre wallonne*¹¹ il n'est pas fait mention explicitement de Provin mais la description qui est faite laisse penser que le village a lui aussi été atteint, d'autant que cette tempête détruisit le moulin de Marie Leclercq, veuve de Jan Gruson, moulin situé à Annœullin, sur la route de Provin, près de l'actuel calvaire : *Tempête du 27 mars 1606. Le vingtseptiesme de mars oudict an mil six cens six, quy estoit la premiere feste de Pasques [le lundi de Pâques], environ les dix heures du matin, sesleua ung vent tellement grand et impestueux, quil abatit maisons, granges, greniers, emporta moulins, tours, tourelles, arbres, rompit chesnes par le milieu du corps tant gros, que deux hommes neussent sceu embrasser, feyt fondre eglises, emporta clochers bien grands, sy comme à Tournay trois des principaulx clochers, autour de Lille dix ou douze clochers notables des villes [...] et tant d'aultres par tout le pays, quil seroit impossible nombrer, faisant le dict vent tel degast partout et tel dhommage et interrest, quil seroit impossible le narrer et coucher par escript. Et dura le dict vent depuis les dix heures jusques une heure et demye après midy. En ceste ville de Douay, la plupart des maisons furent descouvertes, des cheminées par cent et cent furent abatues, plusieurs tourelles fondirent, leglise de lhospital Saint Jullien renuersée, comme aussy aucuns des principaulx greniers de labbaye des Pretz, la principale thourelle de lhostel de Saint Vaast*

*emportée. [...] Tant de dhommage causa le dict vent, que ce seroit chose trop longue à narrer, tellement que quiconque ne lauroit veu, seroit chose tardifue à croire*⁴¹.

Toujours est-il que l'abbaye Saint-Vaast devra en février 1608 faire face à des frais de réparations du moulin de Provin⁴². Jean-Paul Thorez, cite, dans *Seclin'solite*⁴³, la *Chronique de Mahieu Manteau et de Pierre-Ignace Chavatte* pour décrire le désastre qui s'abattit sur la région ce lundi de Pâques 1606 : *Le 27 de mars, le lendemain de la fête de Pâques, se fit le vent le plus impétueux qu'aucun homme vivant ne vit aux pays de Flandre, de Hollande, de Zélande, de Brabant, d'Artois, de Hainaut et par toute la France. [...] Autour de la ville de Lille, il y eut six moulins abattus ; [...] dans la châteltenie de Lille, de Douai et d'Orchies, il y eut plus de cent moulins abattus. [...] On croyait que c'était la fin du monde. On ne savait plus où se mettre pour être en sécurité, sinon dans les caves, car il ne faisait pas bon se réfugier dans les églises ni dans les monastères ou autres lieux similaires. En effet, les clochers tombaient sur les églises.*

En pleine guerre de succession d'Espagne (1702-1714) et alors que le Roi-Soleil décline, après la grande famine de 1694, les neiges abondantes dans le nord de la France en 1695 et 1708, le gel des vignes dans notre région encore en 1697, un été rude en 1704, sans insister sur les pertes de villes comme La Bassée ou Lille, 1709 marque une autre année catastrophique en cette charnière de siècle. La famine, le froid sévissent : à Provin le nombre de décès est bien plus élevé que les autres années : 7 décès en 1707, 7 décès également en 1710, 5 décès en 1711 (l'année 1708 ne figure pas aux registres) mais 28 décès en 1709.

Quand nous étions espagnols

En 1654, Berclau fut le théâtre d'événements militaires importants : *la prise du fort et de la prévôté de Berclau, par le comte de Broglio, gouverneur de Labassée*. [Victor-Maurice de Broglie]. En effet Louis XIV et Turenne menaient une contre-attaque en Artois contre l'armée espagnole commandée par le prince de Condé. Arras et sa région en constituaient l'enjeu : *De Lavogarde, mestre de camp*

41 [Réf 38] Souvenirs de la Flandre wallonne. Recherches historiques et choix de documents relatifs à Douai et aux anciennes provinces du Nord de la France. Tome III de la deuxième série, édité en 1883, éditeur : L. Crépin, Douai - Dumoulin, libraire à Paris – Camille Vyt, libraire à Gand (BNF)

42 [Réf 126] Inventaire sommaire, Archives départementales antérieures à 1790. Pas-de-Calais. Archives ecclésiastiques, série H. Tomes 1, 2, 3. Fonds de l'abbaye Saint-Vaast. Arras, imprimerie moderne. 1902, 1906, 1911 (Internet Archive, University of Toronto, Microsoft Book Search Service)

43 [Réf 39] *Seclin'solite*, Anecdotes et curiosités seclinoises, par Jean-Paul Thorez, 2010, éditions Fleur d'Espoir (Collection personnelle)

d'infanterie, fut détaché avec de Chosnes, lieutenant-colonel d'un régiment anglais, et 500 hommes de pied pour passer la rivière et se porter sur l'abbaye, sur une chaussée qui empêchait le secours, à cause qu'elle était située au milieu d'un grand marais. De Lavogarde fit jeter un pont en arrivant, nonobstant l'opposition des ennemis, et passa sur la chaussée. Il s'y rencontra en même temps deux régiments d'infanterie logés aux villages de Provin et de Bovin, deux terres appartenantes à l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras et du diocèse de Tournai. Depuis la construction du canal, ces deux villages sont au-delà de la Deûle par rapport à Berclau, c'est-à-dire sur la rive droite du canal. Les deux régiments qui y étaient postés, et qui se trouvèrent sur la chaussée, en furent prestement chassés et repoussés par les nôtres ⁴⁴.



En 1661, après la paix des Pyrénées, les villages d'Annœullin, Bauvin, Ennevelin, Mons-en-Pévèle et Provin furent dévolus à l'Artois, mais, sur leurs réclamations énergiques, le Roi qui, suivant les termes de son ordonnance, voulait traiter favorablement les états de Lille, rendit, ces mêmes villages à la châtellenie ⁴⁵. C'est ainsi que le 18 avril 1669 sera signée une ordonnance portant réunion des villages d'Annœullin, Bauvin, Provin, Mons-en-Pévèle et Ennevelin à la châtellenie de Lille ⁴². L'artisan de ce rattachement s'appelle Michel-Ange de Vuorden, ancien capitaine de l'armée espagnole, attaché à l'ambassade d'Espagne à Paris puis grand bailli des Etats de Tournai sous Louis XIV et enfin grand bailli des Etats de Lille auprès du prince d'Épinoy ⁴⁶.

Le marais et l'extraction de la tourbe

Le 19 mars 1670, ordonnance du Conseil Provincial d'Artois défendant aux habitants de tourber dans les marais dont l'usage est commun entre les villages d'Annœullin, Berclau, Sainghin, Allennes et Provin ⁴⁷. L'extraction de la tourbe était une cause fréquente de disputes entre habitants de villages voisins. La tourbe était utilisée comme le bois, pour le chauffage de l'habitation et la cuisson des aliments,

44 [Réf 105] Bulletin de la Commission des Antiquités Départementales du Pas-de-Calais, tome III. Imprimerie d'Auguste Tierny, de Sède et Cie Successeurs, 16 rue du Vent de Bise, Arras. 1869 (BNF)

45 [Réf 40] Mémoires de la société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille, année 1849, publié en 1850, imprimerie de L. Danel, Lille (BNF)

46 [Réf 42] Mémoires de la société d'émulation de Roubaix, Tome XVII, 1895-1896, publié en 1896. Imprimerie Alfred Reboux, rue Neuve, Roubaix (BNF)

47 [Réf 36] Annœullin au temps passé, édité en 1965 par M. André Coupey, éditeur : Imp. G. Sautai et Fils, Lille (Collection personnelle)

c'est dire son importance. Il était par ailleurs interdit de la vendre en dehors du village. La controverse opposera à nouveau les usagers du marais en 1692. Cependant, nous dit Edouard Van Hende ⁴⁸, *l'exploitation des tourbières, avantageusement remplacée par celle de la houille, présentait plusieurs inconvénients. Malgré les règlements d'utilité générale qui avaient pour but d'en restreindre l'extraction, celle-ci s'exerçait encore, en 1789, dans onze localités de la Châtellenie de Lille : Dans le Mélantois : Emmerin, Fretin, Hauhourdin, Péronne, Seclin. Dans le Carembaut : Annœullin. Dans la Pévèle : Cysoing, Louvil. Dans le Weppes : Sainghin, Santes, Wavrin. (Dieudonné, Statistique du département du Nord, 1804).* Provin ne semble plus concerné, ou, plutôt, son marais, celui de Bauvin et celui d'Annœullin sont considérés comme une seule et même étendue.

Dans la revue *Jurisprudence de Flandres*, datée de 1777 ⁴⁹, qui reprend un certain nombre d'arrêts et de textes de loi, il convient de s'intéresser à l'arrêt XCVII par lequel on se demande *si les Cloches des Paroisses peuvent être saisies pour dettes de la Communauté*. Le texte traite d'un litige survenu *entre les Curé, Marguilliers* ⁵⁰, *Habitans, Corps et Communauté d'Annœulin, Appelans, & les Gens de Loi de Prouvin, Intimés*.

Plantons le décor : *Il y a un marais & pâturage commun entre ces deux Communautés, nommé le marais de Fressain ; ce marais est de deux juridictions & de deux Provinces ; il est d'Artois & de Flandres, sujet à deux Intendants, qui ont fait des règlements différens pour l'exploitation des tourbes dans ce marais : il est défendu d'en lever dans le département de Lille, & il est permis de le faire dans celui d'Artois, en sorte que la Communauté d'Annœulin a réservé la partie de Lille pour le pâturage ; et la partie d'Artois a été destinée à y lever des tourbes.*

Qui dit bien commun dit litige à la clé. C'est bien ce qui se produisit ! *Il y a eu contestation entre les habitans de ces deux Communautés, sur la manière de jouir de ce marais commun entr'elles, qui consistait à savoir si la jouissance en serait commune, ou réduite à la proportion du nombre des habitans en chaque Paroisse. Ceux d'Annœulin, dit le rapport, ont par voie de fait renversé les tourbes de ceux de Prouvin. Ils ont donc retourné le terrain ; le rapport ne précise pas s'ils l'ont fait au louchet ou à la charrue. La réaction ne s'est pas fait attendre : ceux de Prouvin [...] ont prétendu des dommages et intérêts, pour raison desquels il y a eu saisie des Cloches d'Annœulin en mains du Collecteur, par l'autorité du Magistrat de Lille, ces cloches étant en dépôt chez les Récollets de cette Ville.*

Cette confiscation conservatoire sera contestée par les *Gens de Loi d'Annœulin* qui argueront de la nullité de cette saisie : *elle a été faite dans un lieu exempt de la Juridiction Laïque, sans la permission de l'Evêque ; [...] la chose saisie n'est pas dans le commerce, c'est chose sacrée, les Cloches ont leur unique destination pour le Service divin ; ces Cloches n'appartiennent pas à la Communauté, mais à l'Eglise & à*

48 [Réf 30] Bulletin de la Commission Historique du Département du Nord, Tome XIX, Publié en 1890, par Edouard Van Hende, Imprimerie Danel, Lille (BNF)

49 [Réf 104] *Jurisprudence de Flandres, ou Arrêts du Grand Conseil de Sa Majesté Impériale & Catholique*. Tome premier. Arrêts recueillis de M. d'Hermaville. À Lille, chez C. F. J. Lehoucq, Libraire, rue St. Nicolas. 1777 (Ouvrage numérisé par Google Books)

50 Qui a soin des affaires d'une fabrique et de l'œuvre d'une paroisse, d'une confrérie. (Dictionnaire universel de la langue française, Boiste, 1851)

la Fabrique ⁵¹, que les Curé & Marguilliers les revendiquent. De plus la réclamation des dommages n'est pas faite par la Communauté mais par quelques particuliers et elle est en nom collectif, sans désignation de personne ainsi qu'il est requis par la Coutume de Lille, à peine de nullité.

Les Provinois, bien entendu, disaient au contraire que le Magistrat de Lille a, au nom du Roi, toute justice temporelle dans les maisons religieuses de cette ville. [...] Ils prétendaient que les Cloches saisies appartenaient à la Communauté. D'ailleurs, le nom d'Annœulin y était inscrit, ce qui en justifiait la propriété. [...] Il y a une autre preuve de cette propriété, en ce qu'on les donne gratis aux funérailles des habitans, qui paient la sonnerie dans les Paroisses où les cloches appartiennent à l'Eglise. [...] Ces Cloches n'étaient pas au nombre des choses sacrées [mais] au nombre des choses prophanes.

Les Provinois insistent sur l'intention délibérée, la préméditation de la part des Annœullinois : la Communauté a approuvé le dommage causé aux tourbes des habitans de Provin (et non Prouvin, cette fois). Mais le plus grave suit : elle y a procédé tumultueusement à son de Cloches, & par délibération précédente.

Les attendus du Grand Conseil de sa Majesté Impériale & Catholique permettront aux Annœullinois de se réjouir. Depuis 1679 toute intervention juridique en un lieu saint est impossible sans l'accord et la présence de l'Archevêque ou de son représentant ; le Magistrat de Lille [...] ne peut prescrire contre les saints Décrets et les Constitutions canoniques, qui n'ayant rien de contraire aux libertés du Pays, ont été reçues par l'autorité des Princes ; il était donc inutile pour la Cour de préciser à qui appartenaient les cloches, puisqu'elles n'auraient pas dû être saisies. Quoiqu'il soit certain que les Cloches ne sont pas au nombre des choses sacrées, [...] elles ne sont pas propres aux Paroissiens, elles sont hors du commerce, & elles ne sont pas saisissables pour les délits ou les dettes des habitans, qui doivent être payées par assiette & par imposition ⁴⁹.

Déboutés, les Provinois en seront pour leurs frais, condamnés aux dépens. Ils réclamaient 300 écus de dédommagement. Les cloches furent donc restituées sans tambours ni trompettes.

Le marais continue de diviser puisque, en 1692, une amende de 7 s. 6 d. (7 sous/sols 6 deniers⁵²) [est] infligée à Anselme Battelet, bailli d'Annœulin, pour avoir laissé pénétrer son troupeau de moutons dans le marais commun de Provin ⁴².

Un autre jour, en 1724, les habitants de Provin, armés de fusils, attendent de pied ferme le bailli et les échevins d'Annœullin. Il s'agit d'une escarmouche de plus dans la « guerre de la tourbe » que se livrent les communes voisines. Cette fois on reproche aux tourbiers d'avoir dégradé un chemin mais sous la menace les représentants d'Annœullin n'ont d'autre choix que de se retirer ⁴⁵.

Pourtant, vers le milieu du 18^e siècle, nos villages sont mis à l'honneur : voici Provin et les villages voisins pionniers ! En 1741, le 13 juin, les villages d'Annœulin, Allennes, Carnin, Provin, Bauvin,

51 Ensemble des biens et revenus affectés à une église, à son édification, à son entretien ; conseil composé de clercs et de laïcs, chargé d'administrer le temporel d'une église. (CNRTL)

52 Unité de base de la monnaie, dont le titre et le poids ont beaucoup varié, équivalant en principe à la 240^e partie de la livre et à la 12^e partie du sou.

Sainghin, divisèrent, par paroisse, leurs marais communs ; c'était un grand pas de fait vers le partage individuel de façon à ce que chacun des membres de la communauté pût y trouver un avantage particulier et indépendant du bien général qui résulte toujours d'une amélioration apportée au sol.

Deux raisons rendaient indispensable une modification de l'attribution des parcelles des trois châtellenies de Lille, Douai et Orchies : le mauvais entretien des marais et le tourbage excessif. Ce dernier, particulièrement responsable de nombreux conflits entre communes voisines et cause de points d'eau réduisant les pâturages, fournissait en effet un revenu facile.

Deux dates marqueront l'évolution du partage des biens communaux : le 27 mars 1777 et le 25 février 1779. Entre-temps sera né, en 1778, un *projet de partage des marais entre Bauvin et Provin*. L'adjudication des parts communales se fera en 1780, mais il faudra en 1784 que les habitants réagissent *au sujet de la juridiction que veut établir l'Abbaye sur les parts communales* ⁴².

L'Arrêt du 27 mars 1777 stipule que tout demandeur de portion ménagère devait à la fois résider dans la commune et *posséder ménage ou feu particulier*.

Le texte de 1777, précise Pierre Legrand, *s'est arrêté au ménage, sa préoccupation n'a pas été jusqu'aux enfants. Le caractère de la jouissance est une sorte d'usufruit qui passe au survivant des époux et s'éteint avec lui*. Celui de 1779 traitera de la succession, de l'épouse, du frère cadet, de la nationalité, des enfants naturels, de l'imposition ; *la règle de l'hérédité est bien posée : à la mort du portionnaire, sa part passe à l'aîné des mâles, ou, à son défaut, à l'aînée des femelles, jusqu'à extinction de progéniture directe*. Dans ce dernier cas, la part retourne à la commune qui la redistribue en fonction d'une liste d'attente.

Une autre modification intervient le 12 mars 1830. Suite aux délibérations de 32 communes des arrondissements de Lille et Douai, dont Allennes, Annœullin, Bauvin et Provin, un arrêté *supprima la contribution, contre laquelle ces communes s'étaient élevées avec force, et il décréta une nouvelle condition : celle d'être Français ou naturalisé*.

L'obligation de résidence effective dans la commune est rappelée le 10 février 1842 à l'occasion d'une nouvelle demande d'inscription sur *la liste des aspirants aux portions ménagères du marais*. La résidence effective dans la commune et le fait d'avoir fondé famille (*feu et ménage*) sont indispensables à l'octroi d'une part de portions ménagères ; le Conseil Municipal le rappelle : *La propriété d'une maison n'est pas un titre suffisant à l'obtention d'une part de marais puisqu'à ce titre doit se joindre celui d'une habitation à feu et ménage particulier et être le plus ancien domicilié dans la commune* [parmi les aspirants].

Signe de modernité, le 18 mars 1932 le Conseil décide que le 1er octobre la commune prendra possession de portions ménagères pour y établir un terrain de sports. En février 1938, une autre portion ménagère est désaffectée pour agrandir ce terrain (au Lieu-dit *Le Grand Marais*). Dorénavant, ce terrain sera également utilisé comme base de loisirs pendant les vacances. Par la suite de nombreuses portions

ménagères seront reprises et vendues de manière à pouvoir réaliser les constructions rendues nécessaires par les faits de guerre puis par l'accroissement de la population.

C'est en juin 1965 que sera décidée l'aliénation de portions ménagères pour la création d'une zone industrielle. Les deux premiers lots seront attribués, dès avril 1966, à M. Guy Blondel et M. Martin Noël. En octobre de la même année, *en vue de favoriser l'implantation d'industries nouvelles qui créera des emplois nouveaux nécessaires dans la commune, [le Conseil municipal] décide d'exonérer de 50 %, et pour une durée de 5 ans, les patentes dont seraient normalement redevables les entreprises qui procèdent à des transferts, extensions ou créations d'installations industrielles ou commerciales dans la commune.* D'autres terrains communaux (ex portions ménagères) seront désaffectés pour étendre la zone industrielle.

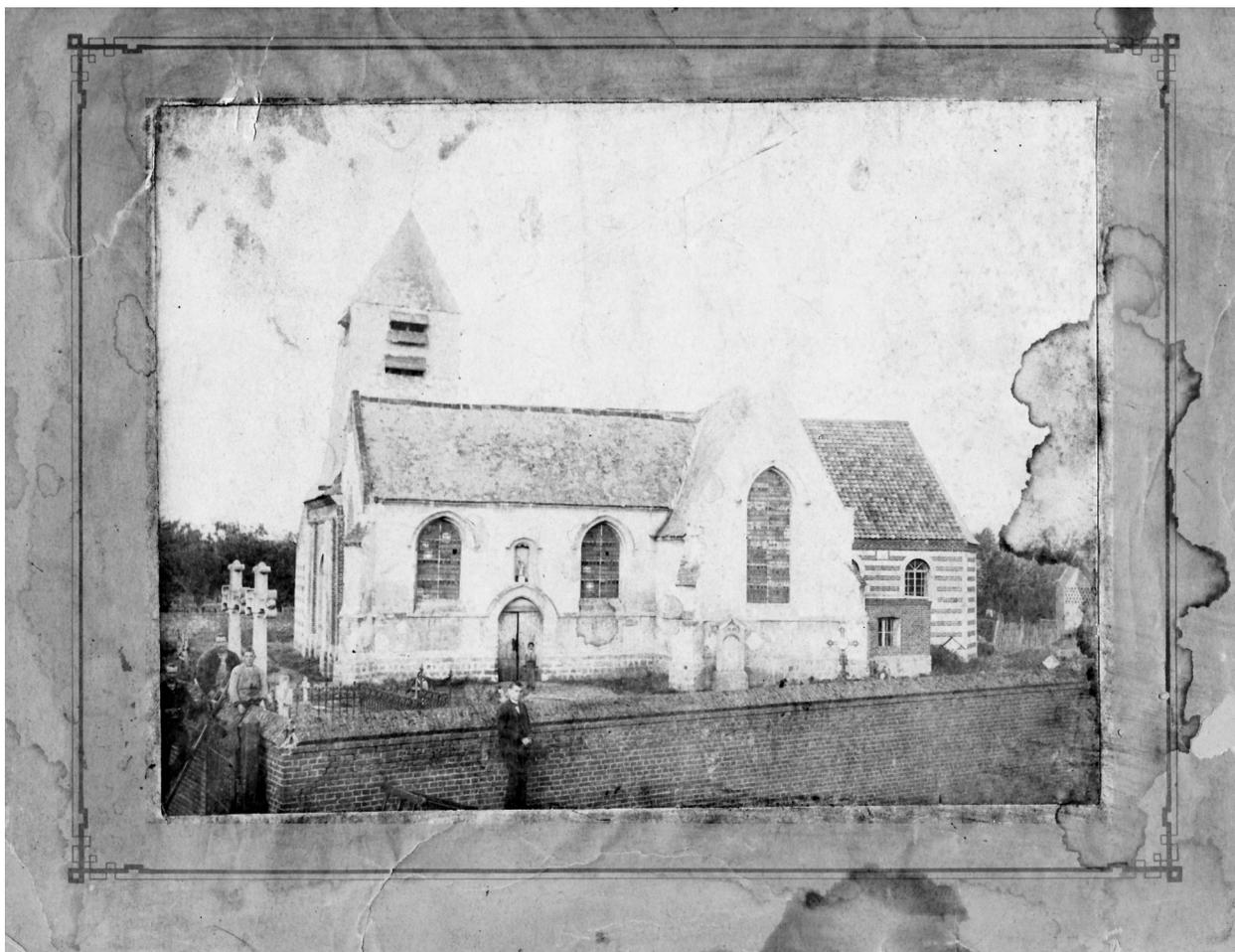


Les marais qui bordent le Deûle, d'après une carte de Gaspard Baillieul, 1707⁵³

53 [Réf 83] Cartes des châtellenies établie par Gaspard Baillieul, 18^e siècle (BNF ark :/12148/btv1b530527579)

Le 22 juin 1589, l'évêque Jean Vendeville, du diocèse de Tournai, dont dépendait Provin, divise son diocèse en douze doyennés ; un certain nombre de paroisses sont alors rattachées au décanat de Carvin, dont Bauvin et Provin, qui, à l'époque, ne formaient qu'une seule paroisse, nous dit l'abbé Théodore Leuridan dans sa *Notice historique sur Carnin* parue en 1900.

En 1728, Provin devient une paroisse détachée de Bauvin. La photographie ci-dessous est celle de l'église inaugurée en 1728, restaurée en 1814 et détruite en 1892. Charles Masson en a été le premier prêtre, jusque 1745.



En 1789 les communes du canton et décanat (doyenné) de Seclin appartiennent à la Flandre Wallonne, sont du ressort de la gouvernance de Lille et dépendent du diocèse de Tournai. Cependant, alors donc que Bauvin dépend du diocèse de Tournai, ainsi qu'Annœullin, Provin dépend du diocèse d'Ypres ⁵⁴.

L'Assemblée nationale, aspirant à plus d'unité, de liberté et d'égalité en France, proclama l'abolition du régime féodal, des parlements et des provinces ; elle établit la Cour de cassation et divisa la France en 83 départements. Dans son irrésistible fureur de destruction, elle abolit les titres de noblesse, et, n'étant plus composée en grande partie que de bourgeois, elle voulut s'emparer des biens de l'Église. Elle supprima les vœux monastiques [...]. Violant la liberté des cultes, elle prétendit imposer de force au clergé et au peuple une constitution schismatique et janséniste menteusement appelée civile ⁵⁵.

Le 21 décembre 1790, les prévôt, doyen et chanoines ⁵⁶ du chapitre de la cathédrale avaient rédigé contre l'arrêt du département qui lui ordonnait de se dissoudre et contre la constitution civile du clergé, une protestation aussi digne que ferme. De ce long réquisitoire, qui mériterait d'être cité en entier, retenons ces quelques questions qui sont autant de reproches : *Les limites des diocèses, sans l'intervention de l'église et contre son vœu, déplacées, confondues ? Une foule de pasteurs légitimes arrachés à leurs propres troupeaux, et une multitude de fidèles sans pasteurs, ou, ce qui serait plus déplorable encore, conduits par des pasteurs intrus et sans mission ? Les assemblées religieuses [...] transformées aujourd'hui en assemblées politiques, où l'on ne connaît que la qualité de citoyen, où le corps du peuple et du clergé n'est point admis, où des juifs, des hérétiques, de prétendus philosophes peuvent avoir la principale influence et où [...] se fera juridiquement l'élection des évêques et des pasteurs ? [...] Ces grands monastères, que les Belges et l'Artois avaient multipliés à l'envi, qu'ils ont protégés si constamment contre l'injure des temps et les fureurs des guerres, frappés du coup mortel qui doit bientôt les faire disparaître de l'Église et de l'Empire ⁵⁴ ?*

M. Carpentier est nommé curé de Provin à partir de 1792. Il était prêtre constitutionnel, c'est-à-dire nommé par l'État révolutionnaire en 1791 ⁵⁷. Le prêtre constitutionnel, nommé par l'État révolutionnaire en 1791, adhère à la Constitution civile du clergé (condamnée par le pape Pie VI) en prêtant serment à la Nation. Son statut est celui de salarié et d'agent de l'État, il ne dépend plus du Saint-Siège. Environ 50 % des curés de l'Ancien Régime ont prêté le serment. Le clergé constitutionnel a existé

54 [Réf 127] Cameracum Christianum, ou Histoire Ecclésiastique du Diocèse de Cambrai. Publiée sous auspices de S.E. Mgr le Cardinal Archevêque de Cambrai, par M. Le Glay. Lille, L. Lefort imprimeur. 1849 (Numérisé par le service Google Recherche de Livres)

55 [Réf 129] Histoire du chapitre d'Arras. Par M. l'abbé P. Fanien. Arras, Typographie Rousseau-Leroy éditeur. 1868 (Numérisé par le service Google Recherche de Livres)

56 Doyen : Titre donné, dans l'organisation de l'Église catholique, à un curé responsable d'un secteur pastoral. Chanoine : Dignitaire ecclésiastique faisant partie du chapitre d'une cathédrale, d'une collégiale, ou de certaines basiliques, tenu à l'office du chœur et jouissant parfois d'une prébende. (CNRTL)

57 [Réf 65] Bauvin et son histoire, édité en 1988 par Rose Duparcq, Augusta Boussemart, Fabrice Thérage, Henri Quéva. Copyright : « Mine d'Or Communication » (Collection personnelle)

de 1790 jusqu'au Concordat de 1801 signé entre Napoléon Bonaparte et le Pape Pie VII.

La cloche de l'église demandera des soins attentifs : *fondue par Drouot en 1828* (elle sera *refondue en 1899*), elle porte le nom de *Marie de Provin* ; sa marraine est une certaine *Albertine* et son parrain *Antoine Thobois*.



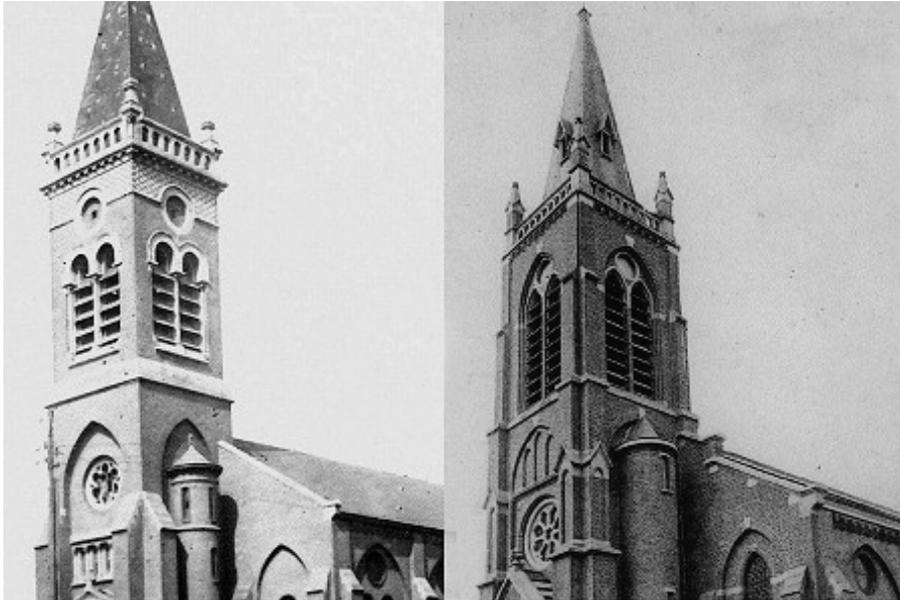
10 mai 1838 : *La construction de la chapelle du calvaire a nécessité une dépense au-delà des prévisions.*

*L'ancienne église de Provin a été remplacée, en 1895, par un édifice roman construit d'après les plans de M. P. Destombes, architecte à Roubaix. Au-dessus du portique figure l'inscription : Erigée en 1895. M. L. Menu, maire ; M. A. Mortelecque, adjoint. (L'abbé Théodore Leuridan, en 1906, confirme la date de cette construction dans son ouvrage *Épigraphie du Nord*). La cloche, quant à elle, porte la dédicace suivante : Je m'appelle Marie de Provin, donnée par les paroissiens ; en leur nom je célèbre la gloire de Dieu et les louanges de Marie. Baptisée l'an du Seigneur 1899, j'ai eu pour parrain Louis Legrain, président du Conseil de fabrique, pour marraine Adèle Fourmaux ; Louis Menu-Sion étant maire, Désiré-Joseph Van Costenobel, curé.*

Cette église sera détruite par les Allemands vers la fin septembre 1918. Les travaux de reconstruction commenceront au printemps 1927, la réception définitive des travaux aura lieu le 18 mars 1932.



M. Ch. Wauthy, fondeur à Sin-le-Noble, aura exécuté et posé une nouvelle cloche, l'ancienne ayant été démontée et emportée par les Allemands en 1917. Le baptême de cette cloche se déroulera le 3 août 1930. Elle s'appellera Marie Louise Martine, aura pour marraine Marie Delerue et pour parrain Louis Menu. Une horloge sera installée à l'église par *M. Jean Baptiste Philippe, fabricant d'horloges monumentales, 38 rue Jeanne d'Arc à Arras*, décision prise le 3 juillet 1932 ; les travaux seront totalement achevés le 18 décembre 1933.



Ainsi que cela avait été souhaité, la reconstruction est faite pratiquement à l'identique : ci-dessus le clocher de l'église détruite en 1918, comparé à celui de l'église inaugurée en 1932.

1789, 1848, 1852

1789... assemblée générale composée du tiers-état, du clergé et de la noblesse ; prise de la Bastille ; abolition du régime féodal et des privilèges ; déclaration des droits de l'homme et du citoyen ; nationalisation des biens du clergé ; adoption du drapeau tricolore...

Cette année 1789, dans le *Cahier des plaintes et doléances*, à l'article 12, (figurant dans les *Archives Parlementaires*, qui retracent les débats du 13 mars 1789 à l'Assemblée Nationale, Provin étant représenté par Jean Joseph Camus et François Théodore Delemarre en ce qui concerne le tiers-état, l'état ecclésiastique étant représenté par M. Monnier, curé d'Hallennes, qui siégeait à la place de M. Guillaume Hellincq, curé de Provin-Bouvin) l'on apprend que *les chevaliers et nobles ont délibéré de supplier très*

*humblement Sa Majesté de déclarer que les villages de Provin, Bauvin, Annœullin et Mons-en-Pévèle, qui font territorialement partie de la châtellenie de Lille, seront, comme par le passé, soumis à la même administration Provinciale, et au même ressort de justice*⁵⁸. Avait-il été question une nouvelle fois de modifier les conditions de leur rattachement ? Le problème s'était bien posé pour la première fois en 1659, à la suite du traité des Pyrénées, mais avait été réglé en 1668 par le traité d'Aix-la-Chapelle.

Le décret du 14 décembre 1789 et celui du 10 brumaire an II (31 octobre 1793) s'appuient sur les paroisses existantes et créent les communes : *Les municipalités actuellement existantes en chaque ville, bourg, paroisse et communauté, sous le nom d'hôtel de ville, mairie, échevinats, consulats, et généralement sous quelque titre et dénomination que ce soit, sont supprimées et abolies, et cependant les officiers municipaux actuellement en service continueront leurs fonctions jusqu'à ce qu'ils aient été remplacés. [...] Les droits de présentation, nomination ou confirmation et le droit de présidence ou de présence aux assemblées municipales, prétendus ou exercés comme attachés à la possession de certaines terres, aux fonctions de commandant de province ou de ville, aux évêchés ou archevêchés, et généralement à tel autre titre que ce puisse être, sont abolis.*

*Les nouvelles lois s'appliquèrent d'abord à enrichir le patrimoine des communes. Elles déclarèrent que toutes les terres vaines et vagues, hermes⁵⁹ et vacantes, appartenaient de leur nature aux communes, et que par conséquent nul autre n'avait pu les posséder légitimement. Ceci s'appliquait aux anciens seigneurs. Elles attribuèrent de même aux communes la propriété du sol sur lequel les seigneurs avaient fait construire des halles, et les arbres qu'ils avaient plantés sur les places ou dans les marais, prés et autres biens dont les communes avaient eu ou recouvreraient la propriété*⁶⁰.

Provin, commune de France, était, comme les autres, dès lors libérée de toute dépendance envers un quelconque seigneur. De la même manière cessa l'emprise de l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras. Le décret du 4 août 1789 précisait : *L'Assemblée nationale détruit entièrement le régime féodal.*

1848... Les registres contenant les délibérations des conseils ne se contentent pas de rapporter les affaires courantes. En témoigne cet acte de naissance de la 2^e République du 29 février 1848 : *L'an mil huit cent quarante-huit, le vingt-neuf février, à cinq heures du soir, Nous Charles Antoine Joseph Thobois, Maire de la Commune de Provin, en vertu de la circulaire de Mr le Préfet provisoire du Nord du 27 de ce mois, nous avons réuni les Membres du Conseil municipal dudit Provin, à l'effet de faire proclamer en sa présence l'existence du gouvernement provisoire et du Nouveau ministère, qui siège à l'hôtel de ville de Paris, et ainsi constitué, savoir :*

Gouvernement provisoire : François Arago ; Marie ; Ledru Rollin ; Lamartine ; Louis Blanc, secrétaire ; Ministère siégeant dans les hôtels : Dupont (de l'Eure), Président du Conseil, sans

58 [Réf 45] Archives parlementaires de 1787 à 1860. Recueil complet des débats législatifs et politiques des chambres françaises. Première série (1787 à 1799), Tome III, Publié en 1879. Librairie administrative de Paul Dupont, Paris (BNF)

59 Terres non labourables et incultes.

60 [Réf 235] Histoire administrative des communes de France. Par M. le baron C. F. E. Dupin. 1834. Houdaille, libraire, éditeur de l'Histoire de Napoléon, par M. de Ségur, Rue du Coq Saint-Honoré, 11, Paris (Ouvrage numérisé par Google Books)

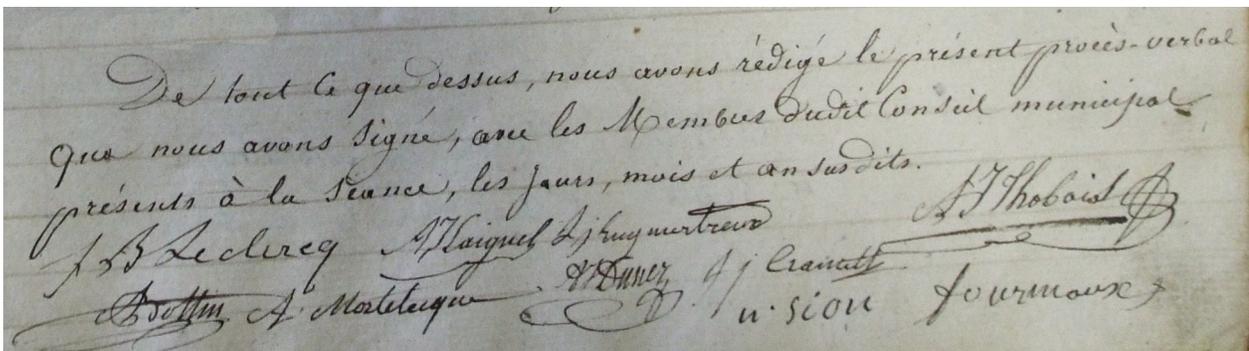
portefeuille ; Lamartine, Ministère provisoire des Affaires ; Crémieux, Ministère provisoire de la Justice ; Ledru Rollin, Ministère provisoire de l'Intérieur ; Michel Goudechaux, Ministère provisoire des Finances ; François Arago, Ministère provisoire de la Marine ; Le Général Subervie, Ministère provisoire de la Guerre ; Carnot, Ministère provisoire de l'Instruction ; Bethmont, Ministère provisoire du Commerce ; Marie, Ministère provisoire des travaux publics ; Le Général Cavagnac, Gouverneur Général de l'Algérie ; Garnier Pagès, Maire de Paris.

Le Gouvernement prépare la nomination prochaine d'une Constitution ou assemblée nationale. Il a proclamé l'avènement de la République Française.

Vincennes s'est rendu à Paris.

Après cet exposé, nous avons proclamé devant le Conseil assemblé la Constitution du gouvernement provisoire et du Nouveau Ministère.

De tout ce que dessus, nous avons rédigé le présent procès-verbal que nous avons signé, avec les Membres dudit Conseil municipal présents à la séance, les jour, mois et an susdits.



De tout ce que dessus, nous avons rédigé le présent procès-verbal que nous avons signé, avec les Membres dudit Conseil municipal présents à la séance, les jour, mois et an susdits.

*Adolphe Leclercq Adolphe Hainguel Adolphe Jacquemart Adolphe Thiers
Adolphe Marie Adolphe Carnot Adolphe Arago Adolphe Subervie
Adolphe Bethmont Adolphe Marie Adolphe Cavagnac Adolphe Garnier Pagès*

1852... Le 5 décembre 1852, le maire, Adrien Bottin, accompagné des Conseillers municipaux et des corps et autorités constitués s'est rendu sur la place principale de la commune pour y donner lecture du Décret de proclamation suivant :

« Napoléon, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français,

À tous présents et à venir, Salut.

Vu le Sénatus-consulte ⁶¹, en date du 7 novembre 1852, qui soumet au peuple le Plébiscite dont la teneur suit :

« Le Peuple veut le rétablissement de la Dignité impériale dans la personne de Louis-Napoléon Bonaparte, avec hérédité dans sa descendance directe, légitime ou adoptée, et lui donne le droit de régler l'ordre de succession au trône dans la famille Bonaparte, ainsi qu'il est prévu par le Sénatus-Consulte du 7 novembre 1852. »

61 Sous le Consulat, le Premier Empire et le Second Empire, acte voté par le Sénat et ayant valeur d'une loi.

Vu la déclaration du corps législatif qui constate :

Que les opérations du vote ont été par tous librement et régulièrement accomplies ;

Que le recensement général des suffrages émis sur le projet de Plébiscite a donné sept millions huit cent vingt-quatre mille cent quatre-vingt-neuf (7,824,189) bulletins portant le mot OUI, deux cent cinquante-trois mille cent quarante-cinq (253,145) portant le mot NON, soixante-trois mille trois cent vingtsix (63,326) bulletins nuls,

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Article 1er :

Le Sénatus-Consulte du 7 novembre 1852, ratifié par le plébiscite des 21 et 22 novembre, est promulgué et devient loi de l'État.

Article 2 :

Louis-Napoléon Bonaparte est Empereur des Français sous le nom de Napoléon III.

Mandons et ordonnons que présentes, revêtues du sceau de l'État, insérées au bulletin des lois, soient adressées aux cours, aux tribunaux et aux autorités administratives pour qu'ils les inscrivent dans leurs registres, les observent et les fassent observer.

Les Ministres, chacun en ce qui le concerne, sont chargés d'en surveiller l'exécution.

Fait au Palais de Saint-Cloud, le 2 décembre 1852.

Signé, Napoléon

Par l'Empereur

Le Ministre d'État

Signé : Achille Foule. »

Après cette lecture, les cris unanimes et cent fois répétés de Vive l'Empereur se sont fait entendre. De tout ce que dessus avons dressé procès-verbal qui a été signé par nous et le conseil municipal.

Après cette lecture, les cris unanimes et cent fois répétés
de Vive l'Empereur, se sont fait entendre.
De tout ce que dessus avons dressé procès-verbal qui a
été signé par nous, et le conseil municipal.
J. L. Hereng J. L. Malbrancq J. L. Beaupère J. L. Brothier
J. L. Duvoy J. L. Monteloup J. L. de Watteaux



Malheureusement délaissé depuis de nombreuses années, le monument dédié aux Morts de la Guerre de 1870-71 se dresse à une extrémité du cimetière. Le socle porte encore la trace de quelques inscriptions, parmi lesquelles il est possible de lire que le Conseil municipal décida de sa construction le 10 juin 1890. Les noms des victimes disparaissent petit à petit...

Dans son ouvrage *Provin durant la guerre 1914-1918*, Louis Bottin signale l'arrivée des Allemands à Provin deux mois après l'entrée en guerre : *Dès le premier jour de l'installation des Allemands dans Provin le 10 octobre 1914, de la viande fut réquisitionnée chez les bouchers et les chevaux de trait récupérés dans les fermes.* Le poste de commandement allemand se trouvait rue Nationale, près de la mairie actuelle. Les officiers avaient réquisitionné, pour leur logement, la belle bâtisse appelée *Château Lesage*, non loin de la gare. L'unité de cavalerie avait élu domicile à la Brasserie Cordier, rue Nationale également. L'infanterie était cantonnée à l'école Notre-Dame. Les transmissions radio étaient abritées dans la fabrique de chicorée située à la sortie du village vers Annœullin. La gare était investie et la ligne de chemin de fer était réservée à l'usage exclusif des occupants. Les ateliers de tissage ou de confection travaillaient au bénéfice de l'envahisseur.

Au sujet de Provin, Maurice Thiéry nous livre l'information suivante ⁶² : *Le curé de Provin, à la tête de soixante-treize de ses paroissiens, et un autre prêtre des faubourgs sud de Lille, ont été exposés comme otages de protection au feu des mitrailleuses françaises.* Il s'agissait sans doute de l'abbé Queste, ce que confirme le *Bulletin des régions libérées* du samedi 10 mars 1923 en page 77 : *M. l'abbé Queste (François Xavier), à Provin. Otage et déporté.*

La réquisition la plus spectaculaire fut celle de la cloche début 1917. Après deux jours de travail, elle fut descendue presque intacte, chargée sur un chariot et emportée par les soldats pour être fondue et transformée en armement (Louis Bottin).

62 [Réf 56] *Le Nord de la France sous le joug allemand, d'après des témoignages authentiques.* Écrit en 1919 par Maurice Thiéry. Éditeur : E. de Boccard, Paris (BNF)

Beilage des Berliner Lokal-Anzeigers

Nr. 197

Dienstag, 15. Juni

1915

Bilder vom Tage



Seldpost einer deutschen Infanteriedivision in der Ortschaft Provin (südwestlich Lille).

Dans la rubrique *Un jour, une image* du supplément au *Berliner Lokal Anzeiger* paru le 15 juin 1915, figurent des photographies prises sur les fronts (Pologne, Serbie, Italie, Russie, Constantinople...) dont ce cliché pris de la petite place de l'église montrant les soldats stationnés rue Nationale, à l'angle de l'actuelle rue Léon Gambetta. La légende précise : *La Poste aux Armées d'une division d'infanterie allemande dans la localité de Provin, au sud-ouest de Lille*⁶³.

63 [Réf 57] Supplément au Berliner Lokal Anzeiger. Paru le 15 juin 1915 (Collection personnelle)

La destruction de l'église par les Allemands quittant le village eut lieu vers la fin septembre 1918.



Fin de la guerre : l'entrée du village, en venant d'Annœullin

La reconstitution : c'est sous ce nom qu'est désignée la période de quelques années suivant la guerre, pendant laquelle tout ou presque était à refaire. La guerre était terminée, les corps des soldats tombés n'avaient pas tous été retrouvés et inhumés, les Provinois pleuraient également les civils disparus, mais il fallait songer à aller de l'avant. L'esprit préoccupé, il fallait envisager de surmonter les difficultés matérielles. L'argent manquant, il fallait s'efforcer de survivre et de parvenir à nourrir les enfants. Un grand nombre de rapports des délibérations du Conseil municipal font état de la reconstruction des bâtiments mais aussi de l'aide apportée aux habitants. On y retrouve très fréquemment les aides suivantes : assistance aux familles nombreuses, assistance aux vieillards, infirmes, incurables et aliénés, assistance aux femmes en couches, assistance médicale gratuite, assistance aux aveugles, prise en charge d'hospitalisation, allocations journalières pour soutiens de famille, indemnités de vie chère, allocations pour départs à l'armée, secours en nature, secours aux chômeurs, sans oublier le *sou quotidien de poche des hospitalisés*, dont le montant en 1921 a été fixé à 0,25 centimes par jour par le Conseil Général dont la moitié incombe à la commune. Le Bureau de Bienfaisance tourne à plein régime et il arrive que des terrains soient vendus pour procurer l'argent nécessaire.

Le 5 juin 1920 est créée une consultation de nourrissons, en avril 1926 le service des layettes : il ne manque pas de cartes postales présentant les mamans et leurs bébés, posant devant les ruines de l'église.

Le 17 mars 1927 deux réservistes de la classe 20 qui doivent accomplir leur période de 25 jours formulent une demande d'allocation militaire, leurs familles n'ayant plus de ressources pendant cette période. Le 23 juillet à la suite du refus d'allocation militaire par l'état, le Conseil *décide d'allouer un secours de 50 francs à chaque réserviste* effectuant sa période de 25 jours.

L'autre tâche, donc, est celle de la reconstruction des bâtiments, publics ou privés. Il faut héberger les enfants des écoles, le personnel de la mairie, celui du bureau de poste ; on utilisera, en attendant, des baraquements récupérés ou des maisons louées. Il faut reloger les Provinois dont la maison a été détruite ; tant mieux si certains peuvent, aussi en attendant, être reçus dans la famille sinon il reste la solution du baraquement ou de la construction dite semi-provisoire, logements plus ou moins préfabriqués construits en bois et en tôles mis à disposition par l'Administration des Régions Libérées.

Le 21 juillet 1919, il est donné lecture, lors du Conseil municipal, de la *lettre du chef de secteur du STPU [Services des Travaux de Première Urgence] en rapport avec la circulaire ministérielle du 15 juin 1919 du Ministre des régions libérées concernant la construction de maisons provisoires en matériaux durs pour suppléer aux habitations détruites des faits de guerre. Attendu que le nombre d'habitations est trop restreint pour loger la population ; attendu que plusieurs familles évacuées ne peuvent réintégrer leur domicile légal et ne savent où se loger ; considérant qu'un grand nombre de ménages sont forcés d'habiter ensemble, sous le même toit, ce qui est de nature à causer préjudice à la salubrité publique ; attendu que les frais de construction sont à la charge de l'État, [le Conseil] donne un avis favorable pour la construction de vingt maisons provisoires Type N° 1, en matériaux durs, pour servir au logement de personnes n'ayant pas de dommages de guerre à réclamer, dont les habitations ont été détruites ou rendues inhabitables, et s'engage à fournir le terrain destiné à l'emplacement desdites constructions et situé rue Léon Gambetta.*

Le 26 novembre 1926 sont achetés cinq baraquements *en très mauvais état, mais pour permettre à [des] familles indigentes d'avoir un abri, car la crise du logement sévit fortement dans la commune.* Le « mais » utilisé dans cette phrase indique clairement la position délicate des Conseillers municipaux ; ces baraquements en très mauvais état, ils le savent bien, devraient être détruits plutôt que réutilisés, mais comment faire lorsque toutes les caisses sont vides et lorsque les subventions, dommages de guerre, tardent à arriver ? Lorsque cela est possible les constructions provisoires sont malgré tout entretenues ; cet extrait daté du 30 du même mois l'atteste : *À propos des dix-huit maisons semiprovisoires construites par le service de la Reconstitution et situées rue Léon Gambetta à Provin, sur la parcelle de terrain N° 1151 section A [...] il y aurait lieu d'y effectuer d'urgence les travaux nécessaires, tels que pavage, électrification, etc., signalés l'année dernière et dont le montant pourrait s'élever à cent deux mille francs. Il va sans dire que la commune de Provin n'entrera pas dans les dépenses sus-mentionnées, attendu que des frais considérables ont déjà été engagés pour celles-ci, pour la construction d'un égout et fils d'eau pour l'évacuation des eaux pluviales et ménagères. En conséquence le Conseil municipal prie Monsieur le Préfet de bien vouloir faire effectuer lesdits travaux d'urgence en y donnant son approbation.* Les cinq baraquements achetés coûtant trop cher en réparations, les maigres loyers ne suffisant pas à couvrir la dépense, le Conseil *décide de céder lesdits baraquements aux occupants.* Le 6 novembre 1931

un terrain détenu par le Bureau de Bienfaisance sera vendu *pour y construire des maisons à bon marché*. Et en juillet 1932 un autre terrain appartenant au Bureau de Bienfaisance sera loti *pour y bâtir des maisons à bon marché à usage d'ouvriers*.

Le 17 septembre 1919, le maire de Provin écrit au maire de Bauvin, lui proposant de conserver un chemin tracé par les Allemands pour mieux accéder à leurs dépôts de munitions. Ce chemin, maintenant dénommé *Rue Étienne Dolet prolongée*, facilitait la circulation entre les deux villages ⁶⁴. Le maire de Provin donnera son accord dès le 8 octobre 1919.

Le 30 juillet 1920, *Monsieur le Maire donne connaissance d'une lettre de M. Léon Robelin, délégué général de l'Union des Grandes Associations Françaises pour l'Essor National, le priant de répondre à un questionnaire au sujet de l'adoption éventuelle de la commune de Provin comme filleule par une ville de France n'ayant pas été envahie*.

Six communes du canton de Tours participeront généreusement à la reconstruction de notre village : Saint Symphorien, La Membrolle-sur-Choisille, Mettray, Saint-Cyr-sur-Loire, Luynes et Fondettes.



Après acceptation, la date de l'inauguration du *Monument aux Enfants Morts pour la France* est fixée en juin au 3 septembre 1922. L'inauguration sera peu après reportée au 17 septembre 1922, *en raison que ce jour plusieurs fêtes et ducasses sont fixées dans les communes environnantes*. (Afin de rendre hommage aux soldats morts pour la France en Afrique du Nord, une stèle sera érigée place de la gare de Bauvin-Provin et inaugurée le 8 mai 1995.)

Le Monument aux Morts, édifié auprès de l'église, a été photographié ici en 1946, bien avant son déplacement vers l'arrière de l'actuel parking, décision prise le 1^{er} juin 1972, car il était devenu nécessaire d'aménager le carrefour CD 39 / rue Léon Gambetta.

64 [Réf 55] Histoire de France, les dirigeants, par Henri Medori, Patrice Foresti, Pierre Vecchioli. Imprimerie AEDIS Editions, Vichy, 2004. Réf. ISBN 2-84259-062-7 (Collection personnelle)

Peu de renseignements sur l'état de guerre et la situation du village seront portés dans le registre des délibérations du Conseil municipal, jusqu'à la transcription de *l'Arrêté Préfectoral du 11 octobre 1944 portant constitution de la Délégation Municipale de Provin* :

Le Préfet du Nord, Officier de l'Ordre de la Légion d'Honneur,

Vu l'ordonnance du 21 avril 1944 du Gouvernement Provisoire de la République, portant organisation des pouvoirs publics en France après la libération ;

[...]

Arrête :

Article 1er : Le Conseil Municipal de la Commune de Provin est dissous.

Article 2 : Il est institué dans la Commune de Provin une délégation municipale composée comme suit :

Président : M. Leborgne Edouard ;

Vice-Président : M. Leborgne Marcel ;

Membres : MM. Potteaux Antoine, Dujardin Charles, Malbranque Edouard, Roiseau Henri, Grand Auguste, Dhennin Henri, Hien Louis, Beaussart Joseph, Descarpentries François, Lequesne Jean.

Article 3 : Monsieur le Secrétaire Général du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lille, le 11 octobre 1944,

Le Préfet du Nord,

Roger Verlomme

Charles Dujardin sera élu deuxième vice-président le 29 octobre, tandis qu'à la même date un vœu sera exprimé clairement : que justice soit rendue et que les profiteurs de la guerre aient des comptes à rendre : *La délégation Municipale de Provin vote un ordre du jour de confiance au Gouvernement de la République et au Général de Gaulle. Elle prend fait et cause des revendications de la population de Provin, indignée des spéculations illicites réalisées au cours de ces quatre années de l'occupation odieuse de l'ennemi, qui ont abouti à la formation de fortunes scandaleuses au détriment du peuple qui végétait dans la misère obscure et demande par conséquent que justice soit faite de tous ces trafiquants du marché noir qui ont vécu dans l'opulence, tournant en dérision les malheurs publics.*

Le 17 décembre 1944 un certain nombre de vœux seront adressés au préfet, dans l'espoir d'améliorer l'ordinaire des plus pauvres, de rétablir l'équité dans la distribution des vivres et d'accélérer les décisions de justice à propos des profiteurs ; il est clair que les Français qui ont souffert pendant la guerre demandent à présent justice. Le Service de Recherche des Crimes de Guerre Ennemis adressera au maire un questionnaire destiné à établir une liste des bombardements, pillages, déportations et dégâts occasionnés. Malheureusement, le registre ne nous



présente le 22 juin 1945 que quelques-uns des renseignements transmis : *Bombardement de la commune non défendue par avions le 26 mai 1940, onze victimes civiles ; aucune exécution n'a été commise dans la commune même, mais des fils de Provin ont été exécutés en Allemagne et leur décès n'est pas encore enregistré ; les dégâts matériels ne sont pas décrits ; il n'y avait à Provin ni prison, ni chambres de torture, ni siège de police.*

Provin sera libéré le 2 septembre 1944. Si le redressement économique était la préoccupation majeure des responsables français (plan Monnet), il en était une autre, tout aussi grave, le relogement des sinistrés, dont l'habitation avait été endommagée et rendue inhabitable, ou complètement détruite. Le 18 octobre 1946 échoit au Conseil municipal la lourde tâche de désigner les ménages qui pourront habiter des habitations réparées.

Le 7 septembre 1947, l'on réquisitionne un terrain en vue de l'implantation de dix baraquements destinés au logement de familles sinistrées (les portions ménagères situées rue Catoire, section A du plan N° 332, 331, 330). Il s'agit du terrain *préalablement destiné à l'implantation de baraquements promis par le Ministre de la reconstruction et de l'Urbanisme, toujours en attente.*

En avril 1948 les Conseillers évoqueront la construction de vingt habitations à bon marché et n'auront d'autre choix que de réitérer la demande de réquisition de terrains rue Catoire pour y construire des habitations.

Un contrat de construction de vingt-quatre maisons à *bon marché*, rue Victor Hugo, est signé en juillet 1949 (projet datant déjà du 22 avril 1948).

La délibération du 12 août 1949 décidait de la désaffectation de portions ménagères au lieu-dit *Le Marais* ; ce projet sera déclaré d'intérêt public par le préfet le 10 octobre 1950. Le 1er avril 51 le terrain est vendu à l'Office départemental des HLM de Lille pour la construction des 24 maisons rue V. Hugo.

Le projet de désaffectation de portions ménagères sises rue Saint-Venant, Section A N° 654-655-656 en vue de leur aliénation par lots au profit de particuliers désirant construire un logement, est complètement approuvé le 20 janvier 1952. C'est ainsi que d'autres portions ménagères situées rue Catoire, d'une surface totale de 2h 84a 72c, seront désaffectées, les bénéficiaires étant indemnisés, pour permettre l'accession à la petite propriété. Le Conseil dégage un certain nombre de terrains aux lieux-dits *Le Village* (1 terrain) et *Le Trou à la Toile* (7 terrains). La population s'accroît, et l'on ne peut répondre à toutes les demandes de logements, si bien que de nouvelles portions ménagères sont désaffectées rues Saint-Venant et Catoire.

La gigantesque période de construction entreprise juste après la guerre est loin d'être achevée. Les écoles seront remises en état, puis remplacées. Le village s'agrandira sur marais et portions ménagères, un nouveau centre sera créé autour du groupe scolaire inauguré en 1958. En juin 1961, des parcelles seront acquises au *Centre du village* pour mener à bien la construction des 146 logements prévus.

Instruction, éducation, enseignement ?

16 octobre 1840 : Charles Antoine Joseph Thobois vient d'être nommé Maire de Provin et l'une des premières tâches *des membres du Conseil élus dans les séances des 8 et 10 juin dernier* est de tenter de régler les problèmes liés à l'instruction publique. Un an plus tard, le 10 nov 1841, le *Conseil Municipal [...] considérant que l'établissement d'une maison d'école dans la commune est l'objet du vœu des habitants et des prescriptions de la loi, [...] le Conseil Municipal est unanimement d'avis qu'il y a lieu à acquérir [un] terrain et à faire construire une maison d'école, vote en conséquence une imposition extraordinaire de deux mille six cent trente francs payable en cinq ans à raison d'un cinquième chaque année et sollicite du Département et de l'État un secours de quatre mille francs pour faire face aux frais d'acquisition et de construction proposée.*

En 1855 est créée une école de filles, privée et catholique.

L'instituteur et l'institutrice des écoles publiques sollicitent le 14 novembre 1913 l'éclairage au gaz ou à l'électricité d'une classe dans chacune des deux écoles communales. Il en sera délibéré lors de la réunion du 13 décembre 1913. M. Segers, électricien à Bauvin, a établi un devis mais le Conseil Municipal, *considérant que beaucoup de dépenses ont déjà été faites et qu'il y en a encore d'urgentes à effectuer, décide d'ajourner l'éclairage des classes.*

En janvier 1920 avait été acheté un terrain *d'une contenance de 25 ares environ* appartenant à M. Gustave Mortelecque, *tenant à la mairie et à l'école des garçons*, pour agrandissement et construction d'une nouvelle mairie. Sur ce terrain *était bâtie une ferme détruite pour fait de guerre, tenant d'un côté à la mairie et à l'école de garçons de l'autre à Laignel-Laden, d'un bout à la route Nationale et de l'autre à un sentier.* La description n'est peut-être pas très claire, mais l'on y comprend la volonté de réaliser un ensemble mairie-école plus vaste qu'il ne l'était. En mai-juin 1920, les décisions semblaient prises, le projet avait mûri, avait été enrichi (quatre classes au lieu de deux puis trois) et il n'attendait que l'approbation du préfet et le déblocage des fonds nécessaires, provenant donc des ressources propres à Provin, des sommes versées à la commune au titre des dommages de guerre et d'un emprunt de 17 000 francs, remboursable sur 30 ans, contracté auprès du Crédit Foncier pour l'achat du terrain. L'adjudication des travaux de l'école des garçons se fera le 28 septembre 1922.



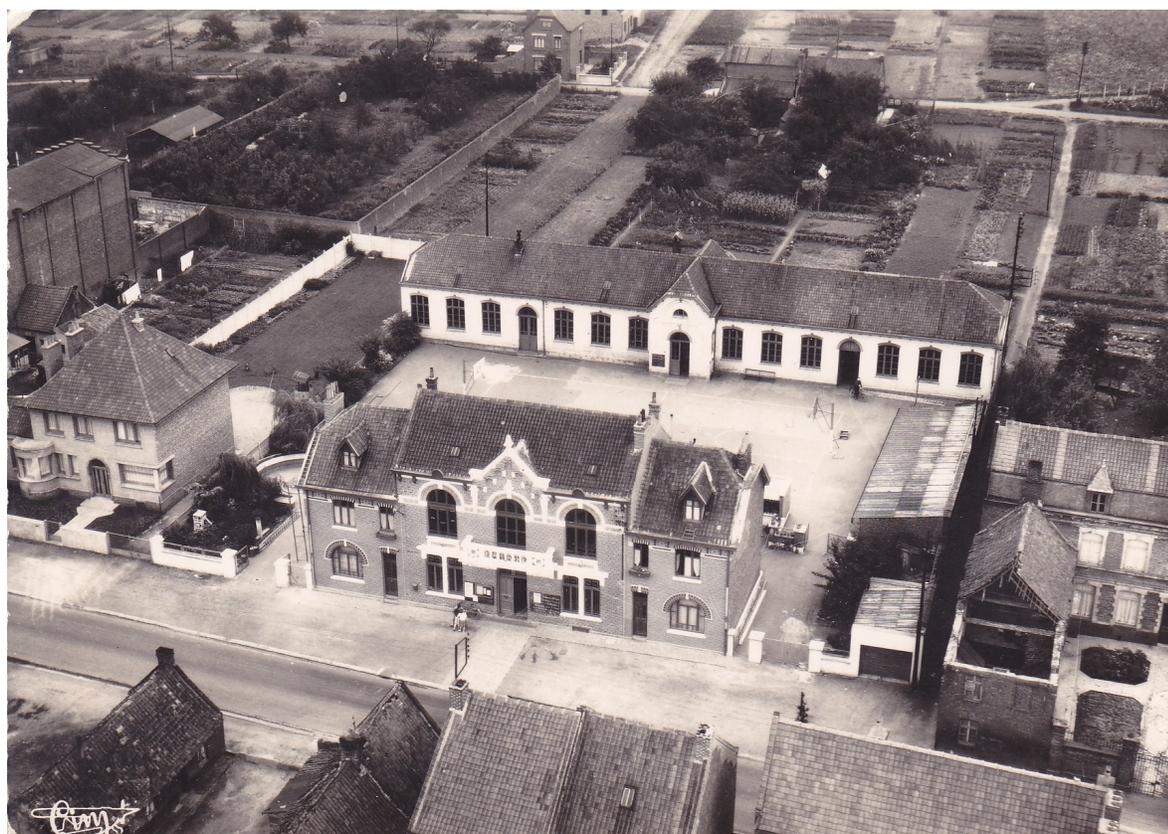
Fort heureusement, le Conseil municipal se préoccupait également de l'école des filles (construite en 1893 et abattue en juillet 1994) qui, moins atteinte par les ravages de la guerre, pouvait se contenter de travaux de consolidation et de remise en état. Le maire et ses conseillers durent aussi faire montre de

ténacité ; c'est ainsi qu'une lettre de mise en demeure fut adressée à l'entrepreneur en menuiserie le 6 novembre 1920 pour retard pris dans *la réparation de l'école des filles endommagée par faits de guerre* ; l'école devait être prête à recevoir à nouveau les élèves le 1^{er} octobre 1920.



La construction de l'école des garçons et celle de la mairie sont indissociables. Si bien qu'en mars 1925 le *Maire de la commune de Provençay* a l'honneur d'exposer à Monsieur le Préfet que la mairie de la commune se composait en 1914 d'un simple bâtiment à double usage de mairie et salle unique au rez-de-chaussée avec salle de délibération au 1^{er} étage et d'un logement pour le directeur de l'école avec escalier d'accès commun à usage de la mairie et de l'habitation du directeur.

La cour de la mairie était commune avec celle de l'école et du directeur de l'école. Suit la description de la mairie en projet. La vue ci-dessous nous montre le nouvel ensemble école-mairie.



Le 9 novembre 1941, le Journal officiel publie les deux lois du 2 novembre 1941 avalisées par le chef de l'État. Les communes ne peuvent plus participer aux dépenses des écoles privées ni les subventionner. Les écoles primaires libres régulièrement déclarées, aux ressources précaires et aux effectifs importants pourront recevoir sur les fonds du budget départemental des subventions dont le montant sera fixé par le préfet ⁶⁵. Cette subvention sera remise en cause en 1945.

Pour faire suite au règlement départemental du 15 avril 1943, une inspection médicale scolaire sera mise en place dans les écoles publiques et privées de la commune avec la participation du Dr Caron de Carvin. En janvier 1945, la délégation, après en avoir délibéré, autorise la Croix-Rouge Française à effectuer dans les écoles de la commune des examens radiophotographiques de tous les élèves, moyennant une participation communale de 5 francs par examen. Les conseillers continuent de « soigner » les enfants, qui ont tant souffert les années précédentes ; en décembre 1944 par exemple : *Monsieur le Président signale que de la collecte des tickets de pain faite lors de la dernière distribution, il résulte que chaque enfant des écoles bénéficiera d'une coquille de Noël de 250 grammes. De plus, le Service Social a fait une attribution de confiserie s'élevant à environ 100 grammes par enfant. Ou encore en novembre 1945 : Création d'une soupe journalière scolaire en raison de l'insuffisance de l'alimentation et par ricochet l'état déficient physique des enfants provoqué par cinq années de guerre.* Un vote secret donne 15 voix pour cette création et 0 voix contre ; un second vote décide de ne l'accorder qu'aux enfants des écoles publiques (5 votants sur 15 souhaitaient l'accorder à la totalité des écoles). Cependant pour la fête de Noël 1947 sera organisée une *distribution des coquilles à tous les élèves des écoles de la commune sans distinction.*

En 1948, le conseil municipal à l'unanimité, considérant 1° *Le nombre trop important d'élèves inscrits à la classe enfantine (reconnue du fait qu'elle possède une femme de service) ; 2° Le nombre exceptionnel des naissances des années 1946-1947-1948 et de celles prévues en 1949 qui vont surpeupler notre classe enfantine, demande à l'unanimité 1° la création d'une école maternelle à 2 classes ; 2° l'inscription de ce projet en priorité par les autorités académiques.* Il y a urgence, et le 27 avril 1949 en attendant l'édification de l'école maternelle (projet daté du 4 avril 1949) et sachant qu'une classe est libre à l'école des garçons avec bancs, tableaux, bureau, etc., [...] très bien disposée et bien aérée, le Conseil sollicite de Monsieur le préfet l'ouverture d'une classe enfantine à l'école des garçons.

La distribution de lait sucré et biscuits aux enfants des écoles publiques âgés de 6 à 11 ans prendra effet à partir du lundi 13 décembre 1954, en application du décret N° 54.1096 du 10 novembre 1954 complétant le décret N° 54.981 du 1er octobre 1959, conformément à la décision prise par Pierre Mendès-France pour lutter contre la malnutrition.

Le projet de construction du groupe scolaire est adopté le 16 juillet 1954. Il comprendra 4 classes pour l'école des filles, 3 classes pour l'école maternelle ainsi que des bâtiments annexes (logements de

65 [Réf 263] Vichy et la laïcité : les paradoxes de la neutralité scolaire. Par Stéphanie Corcy, chercheuse associée au Centre d'histoire sociale du 20^e siècle de l'Université de Paris I, professeur agrégé, docteur en histoire (Date du document non retrouvée, ± 2000)

directrices et d'adjointes, bureaux, salles de jeux, réfectoires, préaux, jardins). Pendant les mois qui suivirent, il ne manqua pas une séance du Conseil Municipal qui ne fut en partie consacrée à ce projet, auquel conseillers et habitants tenaient tant. Il y fut question d'examen des dossiers de rachat, expropriation ou accords amiables concernant les terrains nécessaires à la construction, examen des indemnités à verser, de la demande de mise en adjudication des travaux, des emprunts auprès du Crédit Foncier de France pour l'acquisition des terrains, des plans de mesurage du groupe scolaire et du lotissement, du calcul des indemnités de fumure. La ténacité, la compétence et le temps passé furent récompensés le 30 novembre 1956, date à laquelle le plan du lotissement du groupe scolaire fut accepté ; la partie habitations comprendrait 22 parcelles, plus 5 destinées à la construction de maisons communales.

Le 16 septembre 1957, le Conseil Municipal, après divers échanges de vue et discussion, décide : 1° L'École des Filles portera le nom de Marie-Curie en reconnaissance de ses travaux et recherches scientifiques et pour les services rendus pour le bien-être de l'humanité ; 2° L'École Maternelle portera le nom de P'tit Quinquin, chant populaire célébrant l'enfance et le peuple du Nord. À droite, le nouveau groupe scolaire, alors que les habitations, rue Léon Blum, ne sont pas encore construites.

Quant à la dénomination de l'école publique de garçons : *Pierre Brossolette, en souvenir du grand martyr de la Résistance, qui s'est donné la mort plutôt que de se rendre à l'ennemi*. Au programme de la Fête de la Renaissance, fixée au dimanche 6 octobre, figurera l'inauguration du groupe scolaire, et des rues nouvellement dénommées Ernest Lemaire, Léon Blum et Jean Baptiste Lebas.



En juillet 1959, est adopté un nouveau projet-type d'école à 2 classes et 2 logements, préau et sanitaire proposé par l'ordre des architectes. L'arrêté préfectoral du 30 novembre 1959 accordera une subvention à la commune pour la construction d'une classe et un logement à l'école des garçons et une classe et un logement à l'école des filles. En mars 1960, le terrain de M. Beaussier sera acheté à l'amiable en vue de l'agrandissement de l'école des garçons. L'adoption définitive du projet de juillet 59 se fera en avril 61.

Le ciel s'éclaircira en octobre 1969 : *Le Conseil municipal approuve la création d'un groupe scolaire neuf de 5 classes primaires mixtes et 2 classes maternelles, rue Chemin vert et se composant comme suit : École maternelle : 2 classes, 1 salle de jeux, 1 salle de repos, 1 salle de propreté, bureau directrice, hall d'entrée, 1 logement type F4, 1 chambre remplaçante, 1 dépôt, 1 cour 300 m². École primaire mixte : 5 classes mixtes avec local de détente, groupes sanitaires filles et garçons, logement directeur type F4, 1 chambre remplaçante, 1 cantine pour l'ensemble du groupe*. Ce nouveau groupe scolaire prendra en 1972, alors qu'il n'est pas encore achevé, le nom de Groupe Scolaire Charles Vion.

C'est au début du 18^e siècle que des bourgeois du pays firent les premières tentatives sérieuses pour rechercher dans le sous-sol français le prolongement des houillères belges. Le 3 février 1720, le charbon était découvert à Fresnes ; en 1757 est constituée la société qui est à l'origine de la Compagnie d'Anzin ; en 1773, la Compagnie d'Aniche. Plus tard, en 1832, la Compagnie de Douchy élargit le bassin exploité vers le sud, par la mise en exploitation des mines de Lourches. Pendant longtemps, on avait cherché le prolongement des couches en ligne droite, vers Arras ; c'est seulement en 1846 que le charbon fut découvert par hasard à Ostricourt, au flanc ouest de la Pévèle, et, en 1849, à l'Escarpelle, aux abords de Douai. [...] Au sud-ouest de Lille, plusieurs communes limitrophes du bassin du Pas-de-Calais (mis en exploitation de 1850 à 1870), Beauvin, Provin et leurs voisines, ont participé à leur essor ⁶⁶.

En 1857, le creusement d'un puits sur le territoire de Provin permet de rencontrer le terrain houiller à une profondeur de 130 mètres, avec une veine de 1,10 m. La fosse N°1 entre donc en exploitation en 1859. En 1870, le chevalet subit un incendie et est remplacé par une structure en maçonnerie. En 1878 le puits atteint 283,30 m ⁶⁷. Il semble que ce puits ait été situé à l'extrémité Sud du territoire de Provin, à l'intersection des chemins de Pont-à-Vendin à Annœullin et de Bauvin à Epinoy ⁶⁴.

De juin 1858 à janvier 1859, l'ancienne concession d'Annœullin (abandonnée en 1889), appelée aussi Société de Don, avait creusé des puits à Provin pour sonder le terrain, à 850 mètres au Nord du clocher de Provin, sur le chemin du Petit-Marais (Parcelle cadastrale 281, Section A). Le sondage aurait recoupé, sous 127 m. 50 de morts-terrains, une vingtaine de mètres de schistes que l'on considéra comme houillers, puis du calcaire (Puits N° 2 de Provin ou N° 9 d'Annœullin). De juillet 1873 à novembre 1874 un autre sondage à la recherche de la houille est effectué à peu de distance au nord-ouest du sondage effectué en 1857 à l'extrémité Sud du territoire de Provin, à l'intersection des chemins de Pont-à-Vendin à Annœullin et de Bauvin à Epinoy (Provin, puits N° 2 ou N° 15 de la Société de Meurchin) ⁶⁴.

Provin ne sera jamais une cité minière mais, grâce à sa situation proche du Pas-de-Calais et du bassin houiller, nombre de mineurs prendront quotidiennement l'autocar qui les mènera vers les fosses des alentours. Les mineurs bénéficiaient d'un logement ou d'une indemnité de logement, de soins assurés par les « médecins et pharmacies des mines », d'une indemnité de logement et d'un avantage en nature sous la forme de charbon pour le chauffage. C'est ce dernier point qui occasionnera une plainte en novembre 1929 : *Par suite de la mauvaise qualité du charbon distribué aux ouvriers des Mines de Lens, les rues de*

66 [Réf 50] Etudes des gîtes minéraux de la France. Bassin houiller du Pas-de-Calais, édité en M DCCC XCV par A. Soubeiran, ingénieur des mines. Éditeur : Imprimerie Nationale, Paris (BNF, ark :/12148/bpt6k62258061)

67 [Réf 49] Le bassin houiller du Pas-de-Calais par E. Vuillemin, ingénieur administratif de la compagnie des mines d'Aniche. Tome II, Publié en 1882. Imprimerie Danel, Lille (BNF)

la commune sont devenues un dépotoir de pierres, et à tout instant on y rencontre des tas de pierres sur les trottoirs. [...] Une expertise faite sur un wagon a trouvé 3000 kilos de pierres au minimum. [...] Le Conseil décide d'écrire à Monsieur le Directeur des Mines de Lens pour lui demander d'améliorer la fourniture de ce charbon ou bien alors de faire passer un de ses charretiers pour débayer les rues de la commune.

La santé de nos anciens

En 1833, Jean-Baptiste Dupont, médecin de l'Hôpital de Seclin, fait part de ses constatations au sujet de l'état de santé des Lillois ; à le lire, on ne peut que craindre le pire pour les habitants des petits villages alentour : *Le canton de Seclin se divise naturellement en deux parties bien distinctes l'une de l'autre, l'une s'étendant du sud au nord depuis la lisière du bois de Phalempin jusqu'à Lesquin, et présentant partout des terres parfaitement cultivées et des habitans robustes chez lesquels on observe peu de maladies chroniques ; l'autre partie qui s'étend depuis Bauvin jusque Wavrin est toute de marécages et de terres, d'un rapport bien moins avantageux que la première. [...] Les communes d'Annœullin, de Provin, Bauvin et Hérin offrent par leur situation et par la misère qui accable leurs habitans tous les élémens des maladies graves. Les fièvres intermittentes, les scrofules⁶⁸ et le rachitis⁶⁹ y règnent endémiquement. Ces malheureuses communes ne forment entre elles qu'un vaste marais toujours en eau dans les parties basses, par suite du mauvais état de la Deûle et de la mauvaise administration qui préside à son curement : des inondations fréquentes occasionnent des pertes considérables aux cultivateurs. Joignez à ces causes de destruction l'humidité du sol, le rouissage du lin, la décomposition des matières végétales et animales et la proximité des communes de Sainghin, de Wavrin, des marais de Gondécourt et d'Houplin, et vous aurez une idée de l'état dans lequel le système lymphatique se trouve chez les habitans de ces malheureuses communes. Ces pauvres gens sont vraiment dignes de pitié ; aucun commerce, aucune industrie ne vient répandre sur eux sa bienfaisante influence. Les enfans, mal nourris et mal vêtus sont déjà en proie aux ravages du carreau⁷⁰ et de ses dégénérescences, lorsqu'on les attache à un rouet à filer le lin : ce rouet doit fournir à tous leurs besoins, et voir se terminer leur existence. Hommes et femmes, garçons et filles, tout le monde file du lin dans des cabanes non pavées, basses et humides où la lumière semble ne pénétrer qu'à regret et où l'on est suffoqué par la fumée et l'odeur de la tourbe en ignition. Les fièvres intermittentes qui plus particulièrement à la fin de l'année revêtent tous les*

68 Infection de la peau et des muqueuses, inflammation des ganglions et des articulations.

69 Mot emprunté du Grec. Maladie qui consiste principalement dans la courbure de l'épine du dos, & de la plupart des os longs, dans des noeuds qui se forment aux articulations, & dans le rétrécissement de la poitrine. Si l'on ne guérit pas de cette maladie dans la première jeunesse, elle dure toute la vie. Ses principaux effets sont la difformité, la douleur & la foiblesse du sujet. On dit ordinairement des enfans qui en sont attaqués, qu'ils sont noués. (Dictionnaire de l'Académie française, 1762)

70 Sorte d'obstruction qui rend le ventre des enfans dur et tendu (Dictionnaire de l'Académie Française, 1798).

types et se prolongent des mois entiers, une grande partie de l'hiver et se terminent quelquefois par une hépatite, l'anasarque⁷¹, l'hydropisie et la mort ; le gonflement des articulations, la courbure de la colonne vertébrale la nécrose, la carie des os sont communes chez ces malheureux que personne ne vient secourir, auxquels personne ne pense parce que les revenus des pauvres sont insuffisants et que les riches sont sans pitié ; quand une administration paternelle s'occupera d'améliorer la santé des pauvres, non en distribuant des secours trop faibles, mais en prenant des mesures d'hygiène publique et en propageant l'instruction primaire, base de toute amélioration sociale, on pourra voir enfin changer la position de ces infortunés mais le temps de ces améliorations est encore loin de nous. Les pauvres ne sont pas plus heureux sous le rapport des soins qu'ils reçoivent dans leurs maladies : l'officier de santé, chargé de les soigner, reçoit pour les visites et les médicamens un traitement qui ne s'élève pas à cinq centimes par visite et il faut quelquefois faire deux lieues pour visiter un malade : on peut alors se faire une idée de la manière dont les indigens sont traités. Comment d'ailleurs pourrait-il en, être autrement avec des administrations municipales composées d'éléments aussi hétérogènes. L'autorité supérieure ne sait pas assez que dans la plupart des communes la partie administrative est confiée par les maires à des hommes besogneux dont le savoir-faire est plus lucratif que le savoir : faire paver les chemins, embellir l'église, et surtout faire un palais de la maison presbytérale, voilà la grande affaire, l'affaire à laquelle on pense toujours ; mais combler des mares infectes, faciliter l'écoulement des eaux, réparer la cabane du pauvre, la rendre plus saine, jamais ! ainsi, un émétique⁷², du jalap⁷³, une visite tous les quatre à cinq jours, voilà ce que l'indigent peut attendre de son médecin et de ses administrateurs⁷⁴.

Rues, chemins et ruelles

Le 27 janvier 1842, M. le Maire de Bauvin propose de faire construire un chemin pavé depuis le Bac de Bauvin jusqu'à Annœullin en traversant Provin. Les membres du Conseil Municipal, enthousiastes à l'idée que la commune serait enfin desservie par une voie carrossable, n'hésitent pas : *Considérant que l'établissement du pavé projeté serait d'un avantage inappréciable pour les communes intéressées en leur procurant ce moyen de communication facile, considérant que lorsqu'il s'agit d'intérêt aussi puissant on*

71 *Hydropisie du tissu cellulaire, principalement du tissu sous-cutané, caractérisée par un gonflement général du corps et des membres (CNRTL) - Hydropisie : Enflure causée en quelque partie du corps par les eaux qui se forment & qui s'épanchent. (Dictionnaire de l'Académie française, 1762)*

72 Substance ayant des propriétés vomitives.

73 Plante aux propriétés laxatives.

74 [Réf 177] Topographie historique, statistique et médicale de l'arrondissement de Lille. Par Jean-Baptiste Dupont (1785-1848), Médecin de l'Hôpital de Seclin, membre de plusieurs Sociétés savantes. Éditeurs : Delarue (Paris) et Castiaux (Lille). Date d'édition : 1833 (BNF, ark :/12148/bpt6k813449)

ne doit reculer pour aucun sacrifice, [...] cette commune trouvera pour faire face à la cotisation des ressources sinon suffisantes du moins approximatives dans le produit de la vente des arbres croissant dans le marais ainsi que dans celle des terrains qui recouvrent les eaux dudit marais et qu'en cas d'insuffisance il y serait pourvu au moyen d'imposition locale que nécessitera le besoin du service. [...] La dite commune de Provin fera en outre exécuter par le concours de ses habitants et sur le parcours de son territoire les prestations en nature qui seront reconnues nécessaires.

On apprend par la délibération du 21 mai 1842 que le projet du 27 janvier semble avoir été repris par la préfecture et étendu aux autres communes, en direction de Lille. Le 16 juillet 1842 est envisagée la construction du Chemin de Grande Communication destiné à relier les villes de Seclin et La Bassée : le futur CD 39 ; l'importance de la dépense, à laquelle la commune participera, nécessitera de vendre des arbres communaux et des terrains recouverts par les eaux du marais. En outre une imposition extraordinaire sera votée ; la commune se chargera du transport de grès et de sable pour la partie traversant Provin.

En 1848, le Chemin de Grande Communication n° 39 atteint Annœullin : c'est la route d'Allennes qui est alors tracée.

En août 1920, preuve que l'hygiène et la salubrité publique préoccupaient les Provinois, était établi un *cahier des charges*, répété ensuite annuellement, pour l'adjudication de l'enlèvement des boues provenant des aqueducs, du balayage des rues, ainsi que l'enlèvement des ordures ménagères.



Le pavage des rues, dont certaines sont impraticables par mauvais temps, est un autre des principaux soucis des responsables locaux. Les fameux *pavés du Nord*, comme ceux de la Grande Rue ici à gauche, faciliteront les déplacements pendant plus d'un siècle. Pavés et caniveaux permettront un meilleur écoulement des eaux, un pas de plus vers la salubrité publique. Le 13 septembre 1923 est soulevé le problème de l'écoulement des eaux des maisons provisoires rue Léon Gambetta. Un an plus tard les mêmes habitants continueront de se plaindre d'être inondés les jours de grande pluie. Mais les appels seront entendus ; ces maisons construites à la hâte sont inconfortables, *entendu que les murs sont très humides [et] nuisent plutôt à la santé des habitants*, est-il écrit à la date du 27 octobre 1925. Un devis sera établi pour *l'établissement de bordures de trottoirs et pavage de fil d'eau dans les rues des maisons provisoires, travaux absolument nécessaires ; pose de tuyaux en ciment dans cette rue, permettant de déverser les eaux dans l'aqueduc rue Léon Gambetta, travaux très utiles et urgents, supprimant les dépôts des eaux de pluie ; couverture du fossé longeant la rue Victor Hugo au moyen de tuyaux, travaux utiles et hygiéniques.*

Le 26 juin 1926, l'agent voyer dépose un rapport *en vue du nouveau plan d'alignement et d'élargissement de la rue Léon Gambetta*. [...] *Considérant que cette rue présente une certaine activité, que la circulation y est devenue aussi intense que dans les rues principales ; attendu que cette rue ne mesure que six mètres de largeur, que deux voitures se rencontrant risquent d'occasionner des accidents, [le Conseil] décide de porter à huit mètres la largeur de ladite route et approuve dans son entier le nouveau plan d'alignement.*

Le 28 octobre 1924, les travaux de réfection de *la chaussée pavée de la rue Victor Hugo sur une longueur de 24 mètres* sont confiés à *M. Louis Denneullin de Carvin*.

L'actuelle rue Camille Desmoulins, qui mène à Magenta puis à Carvin, a toujours été extrêmement fréquentée, y compris par une ligne de bus qui permettait aux habitants non motorisés de se rendre au marché de Carvin ou dans les commerces plus proches que ceux de Wingles, Lens ou Lille. En 1952, expliqueront les conseillers municipaux, *le trafic d'autos, camions, voitures de toutes sortes sur le chemin vicinal N° 1 de Provin à Carvin est très important, or ce chemin est très défectueux et les finances de la commune ne permettent pas d'envisager sa réfection dans un délai plus ou moins rapproché. Le Conseil Municipal [...] forme le vœu que cette route soit déclarée chemin départemental*. Ce changement de catégorie permettrait en effet de bénéficier d'un allègement des charges de la commune. Le 6 mars 1953, Provin recevra une subvention versée par le Fonds d'Investissement Routier pour ce chemin vicinal N° 1, prévoyant la construction d'une chaussée en empièchement ; un emprunt viendra en complément. Les travaux seront effectués en 1956.



Les pavés de la Place du Riez

La ligne de chemin de fer Don – Provin – Pont-à-Vendin (1869), d'environ 87 kilomètres, présente la particularité d'être composée de cinq branches, partant toutes du village de Don, situé sur le chemin de fer de Lille à Béthune et sur le canal de la Haute-Deûle, et rayonnant vers le Sud-Ouest, le Sud, l'Est, le Nord et le Nord-Ouest. Don est destiné à devenir un centre ferroviaire névralgique. Provin est situé sur le trajet, on ne parle pas encore de gare de Bauvin-Provin. Les deux premières [branches] viennent plonger dans la partie centrale du bassin houiller du Pas-de-Calais, l'une par Provin et Meurchin jusqu'à Pont-à-Vendin, tête de ligne du chemin de fer de Pont-à-Vendin à Lens, sur la ligne d'Hazebrouck à Arras ; l'autre par Carvin, où elle se soude à la voie ferrée qui relie cette localité à la ligne de Lille à Douai jusqu'à Courrières, tête de ligne du chemin de fer de Courrières à Hénin-Liétard, sur la voie ferrée actuelle, qui raccorde Lens avec la ligne de Lille à Douai.

L'ingénieur en chef terminera son rapport en notant que cette demande présente un caractère d'utilité suffisamment marqué pour motiver l'ouverture des enquêtes d'utilité publique sur les avant-projets présentés par cette Compagnie ⁷⁵. Les membres de la commission imposèrent une condition qui atteste de leur clairvoyance : *Les chemins à concéder seraient exécutés à une voie, mais les terrains seraient acquis et les ouvrages d'art construits pour deux voies.*

La décision de la Compagnie de Lille à Valenciennes d'établir une gare entre Bauvin et Provin, sur la ligne de Don à Hénin-Liétard, est approuvée par un arrêté du 30 mars 1875 ⁷⁶. En 1880, la gare de Bauvin-Provin comptabilisait 11 735 voyageurs et celle de Don-Sainghin 4 508. En 1881, la gare de Bauvin-Provin en comptait 16 336 et celle de Don-Sainghin 4 111 ⁷⁷. La gare de Bauvin-Provin restera cependant une gare de passage, alors que celle de Don, devenue plaque tournante, verra son trafic s'accroître.



75 [Réf 51] Rapport au Conseil Général du Département du Nord. Rapport du Conseiller d'État chargé de l'administration du département. Session de 1869. Imprimerie Danel, Lille (BNF)

76 [Réf 61] Conseil Général du Département du Nord. Rapport du Conseiller d'état, Préfet. Session d'août 1875. Publié en 1875. Imprimerie L. Danel, Lille (BNF)

77 [Réf 63] Département du Nord, Rapport du Préfet. Août 1882. Imprimerie L. Danel, Lille (BNF)

La ligne de chemin de fer de Don à Hénin-Liétard a été ouverte au public le 3 novembre 1879. [...] La ligne et ses ouvrages peuvent être considérés comme étant en bon état d'entretien. On exécute actuellement entre Don et Bauvin les travaux nécessaires pour recevoir la ligne en construction de Lens à Armentières et notamment l'adoucissement des déclivités aux abords du viaduc d'Annœullin sur le canal de la Deûle. Le doublement de ce viaduc est en cours d'exécution ⁷⁵.

Il a été décidé de construire, entre Lens et Armentières, une ligne à deux voies sur toute sa longueur. Le ballastage et la pose des voies entre Lens et Bauvin-Provin, d'une part, et entre Bauvin-Provin [et Wavrin] d'autre part, ont fait l'objet de marchés passés avec la Compagnie du Nord, et approuvés par décision ministérielle du 8 avril 1882. [...] On espère pouvoir livrer à l'exploitation, vers la fin de 1882, la partie de la ligne de Lens à Armentières, comprise entre Lens et Bauvin-Provin, et vers le milieu de 1883, la partie de cette ligne comprise entre Bauvin-Provin et Armentières, si toutefois la fourniture du matériel peut être assurée en temps utile ⁷⁶. L'ingénieur en chef Doniol, le 18 juillet 1882, décrivait par ailleurs son trajet avec précision : L'infrastructure de la ligne doit être établie partout à deux voies. Le tracé prend son origine, à l'est de la gare de Lens, à 1,637 m. 80 de l'axe du bâtiment des voyageurs de cette gare. Il traverse la vallée de la Souchez et se dirige en ligne droite vers la partie de l'embranchement des mines de Lens, située près du canal de la Haute-Deûle. Puis il franchit ce canal, arrive à Meurchin et aboutit à la station de Bauvin-Provin sur la ligne d'Hénin-Liétard à Don. Le tracé emprunte ensuite cette dernière ligne jusqu'à Don, ainsi que celle de Béthune à Lille depuis Don jusqu'à Wavrin. Enfin entre Wavrin et Armentières, le chemin suit à peu près en ligne droite, un tracé qui a été imposé par l'Autorité militaire. Le parcours total entre les axes des bâtiments des voyageurs de Lens et d'Armentières est de 35 k. 074 m. 93 c. La longueur totale de la ligne à construire est de 32k. 701m. 13 c. dont 10 k. 899 m. 33 c. sur le département du Pas-de-Calais et 21 k. 801 m. 80 c. sur celui du Nord. Sauf une courbe de 400 m. de rayon au départ de la station de Bauvin-Provin et une de 350 mètres de rayon à l'arrivée de celle de Don, le rayon minimum des courbes est de 500 m. Le maximum des déclivités est de sept millimètres par mètre.

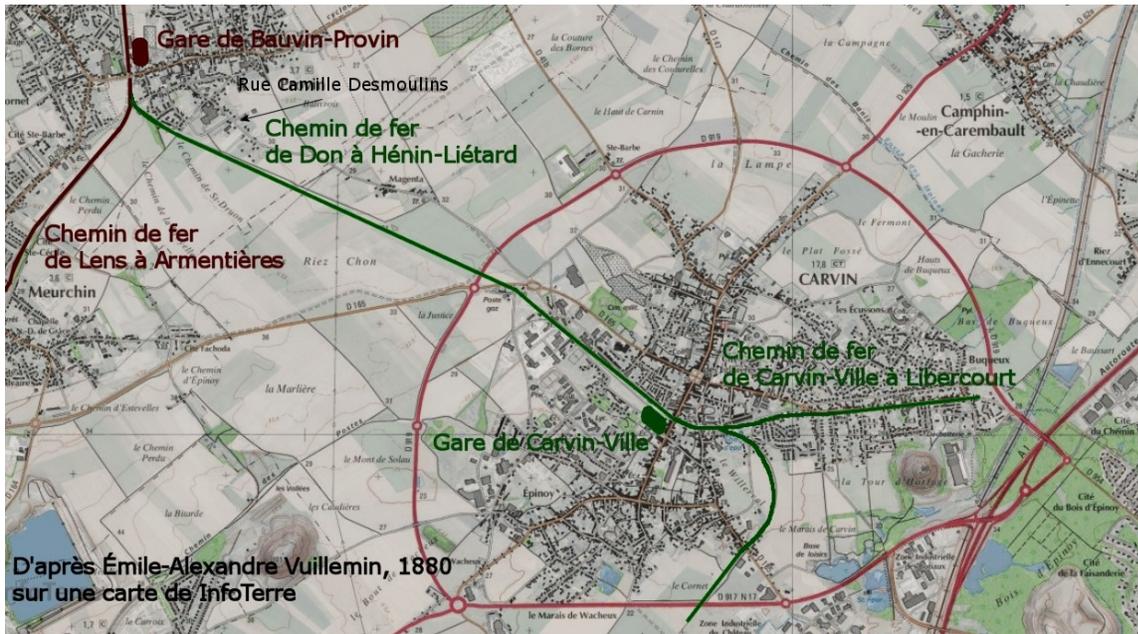
En fait, la section de Bauvin-Provin à Lens sera ouverte le 1^{er} décembre 1882 et le tronçon de Bauvin-Provin à Armentières le sera le 1^{er} février 1884. Auparavant la loi du 5 août 1883, avec une orthographe fantaisiste, aura autorisé l'exploitation de l'autre tronçon : *Beauvin-Provin à Armentières (section de la ligne de Lens à Armentières)*, 11 kilomètres. Le décret d'application sera publié le 24 octobre de la même année⁷⁸. La totalité de la ligne de Lens à Armentières sera concédée à la Compagnie du Nord par la loi du 20 novembre 1883 ⁷⁹. Concernant le tronçon Lens – Bauvin-Provin, le décret du 7 novembre 1882 approuvera la convention passée le 31 octobre précédent.

L'ensemble des lignes de chemin de fer qui viennent d'être décrites sont reprises dans l'ouvrage *Le Bassin houiller du Pas-de-Calais* d'Émile-Alexandre Vuillemin, édité en 1880 ⁶⁷. J'ai reproduit leur

78 [Réf 170] Collection complète des lois, décrets, ordonnances, règlements et avis du Conseil d'État. Éditeurs : A. Guyot et Scribe, L. Larose, J. B. Sirey (Paris). Année 1883 (BNF, ark :/12148/cb375780597)

79 [Réf 89] Département du Nord, Rapport du Préfet. Session d'août 1884. Publié en 1884. Imprimerie L. Danel, Lille (BNF)

trace sur une carte actuelle, disponible sur le site InfoTerre⁸⁰. On y voit à l'ouest la ligne actuelle Lens / Lille ; au centre de la carte, les lignes désaffectées (avant 1942 pour la voie longeant la rue Camille Desmoulins) : la ligne Don / Hénin-Liétard passant par Carvin-Ville et la ligne Carvin-Ville / Carvin-Libercourt se raccordant à la ligne Lille / Douai.



Partant de Carvin-Ville, dans la direction de Provin, deux embranchements en arc de cercle desservait vers Annœullin la fosse N°1 ouverte en 1857 (maintenant le hameau de Sainte-Barbe) et vers Meurchin la fosse N°2 en 1861 (détruite en 1914-1918). Les terrils qui y étaient rattachés ont été complètement exploités.

Cet extrait date de 1927. On distingue sur cette carte Michelin N° 51⁸¹, à partir de la gare de Provin, la ligne qui file en direction de Lens via Pont-à-Vendin et la ligne qui desservait Libercourt via Carvin. Cette deuxième ligne prenait naissance à proximité de l'actuelle rue Lafayette puis longeait l'actuelle rue Camille Desmoulins.

80 [Réf 257] InfoTerre, visualiseur de données géoscientifiques, donne accès aux cartes géologiques du BRGM, au cadastre et se présente comme un site de ressources sur les espaces protégés, les risques naturels, les sols pollués, les eaux souterraines ... (url : <http://infoterre.brgm.fr/>) D'autres cartes sont disponibles sur le site Géoportail (France administrative, topographie, parcs naturels, le littoral par exemple (URL : <http://www.geoportail.gouv.fr/accueil>))

Le 1^{er} janvier 1938, la SNCF regroupera toutes les concessions auparavant octroyées. Bien vite la demande dépassera l'offre, les voyageurs seront de plus en plus nombreux, les déplacements de plus en plus nécessaires vers les lieux de travail plus éloignés que jadis. Ainsi, le 6 novembre 1949, *le Conseil municipal de Provin [...] ému par les doléances de nombreux usagers de la région de Bauvin, Provin, Don, Meurchin, Billy-Berclau, etc., etc. sur le manque de transports rapides et aux heures adéquates attire l'attention de Monsieur le Préfet du Nord sur cet état de chose ; forme le vœu pour qu'une auto-motrice sur rails puisse fonctionner tous les jours, y compris les dimanches, sur le trajet de : 1° Départ Lille vers Lens de 7 ou 8 heures, 2° Départ de Lens vers Lille de 18 ou 19 heures.* Une copie est adressée au Service d'Exploitation Nord de la SNCF. La réponse du préfet, en date du 29 décembre suivant, est catégorique : *M. le Chef du 2^e Arrondissement de l'Exploitation de la S.N.C.F. vient de me faire connaître que l'insuffisance des moyens ne permettent pas actuellement d'envisager la circulation de nouveaux mouvements.*

Aucune solution n'ayant été apportée, le 28 février 1952 la même question fut reconduite : *Toutes les localités de la ligne de Lens à Don se trouvent déshéritées vis-à-vis des autres par le manque de trains de voyageurs. D'autre part, de très nombreuses réclamations ont lieu à ce sujet de la part des populations de Bauvin, Provin, Billy-Berclau, etc. Le service d'été pour les trains de voyageurs va changer le 10 mai 1952 ; à cette occasion ne vous serait-il pas possible d'intervenir auprès de la SNCF pour l'obtention d'autorails sur le parcours de Lens à Don-Sainghin ? Six autorails suffiraient : deux le matin, deux vers midi et deux le soir pour les correspondances de Paris via Lens et de Lille via Don-Sainghin, avec mise en marche les dimanches et jours de fête, pour permettre aux populations de se rendre dans leurs familles et de bénéficier des réductions accordées pour les Bains de Mer.* La réponse du préfet, le 3 avril 1952, fut la suivante : *La S.N.C.F. vient de me faire connaître que l'insuffisance du parc d'autorails ne lui permet pas, actuellement, d'envisager la création de ce mouvement.* En vérité, peu d'espoir d'amélioration.

Effectivement, la suppression de la ligne de voyageurs Lens - Lille par Don - Sainghin fut à l'ordre du jour le 20 avril 1966 : *Le Conseil municipal, considérant que 80 personnes (30 ouvriers et 50 écoliers) empruntent le seul train de voyageurs desservant la commune ; considérant que les écoliers empruntant ce train fréquentent les CET de Loos et Haubourdin, les seuls existant dans notre région ; que ces élèves ne pourront plus disposer d'aucun moyen de locomotion ; considérant que cette relation ferroviaire dessert une population d'environ 12.000 habitants, la gare de Bauvin – Provin desservant les communes de Bauvin, Provin et Billy-Berclau ; considérant que cette suppression entraînera des difficultés dans les moyens de transport utilisés par la population, que les autocars desservant actuellement la commune seront surchargés et que le transport est plus onéreux que par le fer ; proteste contre cette suppression, demande à M. le Préfet du Nord de bien vouloir intervenir auprès des services compétents pour maintenir cette liaison Lille - Lens par Don – Sainghin.*

Malheureusement, le seul critère de maintien de la ligne étant la rentabilité, le 11 septembre 1968, *il est fait donner connaissance d'une lettre de Mr le Préfet du Nord du 4 septembre 1968 relative à un*

81 [Réf 197] Carte Michelin Boulogne-Lille. Feuille 51, références 2750-11. 1927 (Collection personnelle)

éventuel remplacement du service ferroviaire voyageurs de la ligne Don – Sainghin – Lens. Le Conseil municipal [...], considérant que cette suppression entraînerait des difficultés dans les moyens de transport utilisés par la population, considérant que les autocars sont moins confortables, peu pratiques et risquent d’être surchargés par suite du nombre très important de voyageurs empruntant actuellement cette desserte ferroviaire, considérant que le service routier de remplacement prévu aura pour terminus la gare de Don – Sainghin, ce qui obligera les usagers se rendant au-delà de ces communes à emprunter un autre moyen de transport à partir de Don, ce qui entraînera de nombreux inconvénients et principalement pour les jeunes écoliers se rendant à Loos et Haubourdin, considérant que cette seule relation ferroviaire dessert une population d’environ 12.000 habitants, la gare de Bauvin – Provin desservant les communes de Bauvin, Provin et Billy-Berclau, vu la délibération du 20 avril 1966 par laquelle le Conseil municipal avait déjà protesté contre cette suppression, vu la lettre du 30 juillet 1966 par laquelle MM. Les Maires de Bauvin et Provin protestaient également contre ce remplacement, [le Conseil municipal] émet un avis défavorable aux propositions du 14 mai 1968 présentées par la SNCF relatives au remplacement du service ferroviaire voyageurs Don – Sainghin – Lens par un service routier. La protestation, ce n'est pas une surprise, restera sans effet, les trains de voyageurs seront supprimés et remplacés en 1969 par un service d’autocars. Il fallut attendre 15 ans pour que la nécessité d’un transport rapide et fiable vers Lille ou Lens fût reconnue et en 1985 la ligne fut réouverte, avec participation financière de l’État et de la région. La gare de Bauvin-Provin reprit alors son activité et fut petit à petit modernisée.

Les transports en commun routiers furent également l’objet de préoccupations. *Le Conseil Municipal, vu la cessation du trafic voyageurs entre Provin et Carvin depuis 1953 par la Société des Transports Départementaux, étant donné que cette société est dans l’impossibilité de reprendre cette desserte, vu le désir exprimé par la Société des Transports en Commun Lensois de reprendre ce service, émet un avis favorable à la demande ci-dessus et souhaite une reprise urgente de ce trafic voyageurs entre Provin et Carvin.* C’était en 1959. Les TCL desserviront Carvin et de là Lens et Hénin-Liétard : les Transports Citroën feront la liaison Carvin – Lille ; tandis que la STARN (Société des Transports Auxiliaires de la Région du Nord) permettra aux Provinois de gagner Lille par Seclin.

Le bureau de poste

En 1874, la commune de Bauvin émet le souhait d’une création de bureau de poste. Cette demande est motivée par *l’importance acquise depuis plusieurs années par la commune de Bauvin, par suite de la création d’établissements industriels et du développement de la Compagnie houillère de Meurchin, sise sur le territoire de Bauvin.* Ce sera chose faite en 1876, sans modification pour Provin, qui restera rattaché à Carvin ⁷⁶.

Si Provin dépend encore de Carvin en 1909⁸², c'est le 6 novembre 1912 que commence une série de péripéties liées au bureau de poste finalement ouvert. Le bureau et le logement de la receveuse étant trop exigus, une lettre est adressée au propriétaire, lui demandant de bien vouloir procéder à l'agrandissement dudit bureau, situé rue Nationale, sur le même trottoir que l'église, de l'autre côté de la rue Gambetta. Le 16 décembre, la réponse du propriétaire est négative. L'on procédera donc à la recherche d'un terrain et l'on pensera à l'emplacement de l'ancien cimetière, au pied de l'église construite en 1895. Mais la guerre dévastera Provin et réduira l'église à un tas de gravats, rendant encore plus aigu le projet de construction puisque le bureau de poste de la rue Nationale sera aussi partiellement détruit dès 1916.



Proposée le 31 octobre 1929 et approuvée par le préfet le 18 février 1930, une décision est prise : *Toutes les démarches auprès des propriétaires de terrains situés dans la rue Nationale sont restées vaines au sujet de l'établissement d'un bureau de poste, celui existant étant de beaucoup trop exigü. [Monsieur le Maire] appelle l'attention de l'assemblée sur l'opportunité d'acquérir un immeuble appartenant à Madame Veuve Parsy-Roiseau Georgina, situé Rue Léon Gambetta, consistant en un bel immeuble et dépendances avec jardin, le tout d'une contenance de neuf ares soixante-dix-huit centiares, section A N°998P.*



Endommagé pendant la deuxième guerre, le bureau de poste sera remis en état en 1956 grâce aux dommages de guerre. Qui disait que les postières n'étaient pas souriantes ? Les voici à l'entrée du « nouveau » bureau dont l'entrée donnait dans la rue et non sur l'aire de stationnement actuelle.



82 [Réf 166] Annuaire du Commerce Didot-Bottin. Paris, 1909 (BNF, ark :/12148/cb32697422n)

Le BRGM (Bureau de Recherche Géologiques et Minières) date au 28 juillet 1891 l'autorisation d'ouverture d'une usine de *Production et distribution de combustibles gazeux (pour usine à gaz, générateur d'acétylène)*, au nom de M. E. Deprez, située à l'emplacement de l'actuel supermarché à l'entrée d'Annœullin, en venant de Provin⁸³. En 1899 le réseau est étendu aux communes de Bauvin et Provin qui bénéficient alors de gaz d'éclairage (gaz de houille). L'exploitation de cette usine à gaz cessera en 1930.

Le 26 juillet 1912, autorisation est donnée à M. Louis Menu, maire, de signer le cahier des charges pour la concession de la distribution d'une énergie électrique pour la commune de Provin. Cette décision sera renouvelée le 1^{er} octobre.

À partir de février 1923, le Conseil municipal se pencha régulièrement sur l'éclairage des rues et maisons et envisagea la *concession d'un service d'éclairage électrique* et le 26 mai *la concession d'une distribution d'énergie électrique sur le territoire de la commune de Provin en vue de l'éclairage public et privé est accordée à la Compagnie Électrique du Nord*.

Le 3 août 1924, *considérant [...] l'importance de la commune et sa superficie, [...] que la commune de Provin est appelée à prendre de l'extension, considérant qu'un grand nombre de maisons et de baraquements sont érigés un peu partout et se trouvent éloignés du cimetière communal, considérant qu'un service de pompes funèbres créera des revenus pour la commune*, le Conseil municipal prend la décision de doter la commune d'un corbillard. *Le Conseil, trouvant les prix de M. Amédée Delattre demeurant à Pont-à-Vendin les plus avantageux, le choisit le 27 août 1924 comme fournisseur du corbillard pour la commune de Provin. [...] La somme prévue pour ce marché est de sept mille francs environ*. Très vite (6 novembre 1924) il faut passer à l'exploitation. *La commune ayant fait l'acquisition d'un corbillard, il y aurait lieu de fixer le mode d'exploitation et le tarif en se basant sur l'heure des enterrements. Le Conseil, après en avoir délibéré, est d'avis que la commune assure directement le service extérieur des pompes funèbres et fixe la taxe à la charge de toutes les personnes non indigentes ; pour les indigents le service sera fait gratuitement*. Chaque année le corbillard sera entretenu, un cahier des charges très strict sera établi et un appel d'offre sera lancé pour recruter un « conducteur », qui devra posséder *le cheval nécessaire, noir ou bai brun, et le harnais pour assurer le service. [...] L'entrepreneur sera tenu d'entretenir le corbillard en bon état de propreté, de poser les garnitures pour les convois en fonction de la classe choisie par la famille. Le conducteur devra toujours être présent à la maison mortuaire cinq minutes avant l'heure fixée pour le départ du convoi*.

Un projet d'installation du téléphone à la mairie sera évoqué lors de la séance du 4 mars 1926 ; le

83 [Réf 195] BASIAS. Inventaire historique de sites industriels et activités de service. (<http://basias.brgm.fr/>)

préfet donne son accord le 3 avril 1926. Une véritable avancée car seul le bureau de poste, quelques commerçants et industriels en sont alors équipés. Des cabines téléphoniques ne seront installées dans la commune et aux écoles qu'en 1973.

Le 8 février 1934 il est décidé d'étendre le réseau électrique à d'autres rues de la commune : rue Victor Hugo prolongée, Rue Lafayette, rue Camille Desmoulins ; après tractations avec la Compagnie Électrique du Nord, dont le siège est à Douai, ladite compagnie prenant à sa charge les frais d'électrification de la rue Lafayette, un accord est conclu le 22 novembre 1934. La réception définitive des travaux d'extension du réseau électrique des rues Victor Hugo, La Fayette, Bapaume et Camille Desmoulins exécutés par la Compagnie électrique du Nord à Douai suivant marché de gré à gré du 27 novembre 1934 aura lieu le 27 décembre 1937. L'extension du réseau électrique rue Négrier en vue de donner de la lumière au stade municipal de sports sera terminée fin janvier 1939 et le réseau électrique de la rue Catoire sur toute la longueur du terrain de sports sera décidé en décembre 1944. La rue La Fayette Prolongée verra son réseau électrique... prolongé, lit-on à la date du 27 septembre 1945.

En décembre 1940, le Conseil discute d'un projet d'adduction d'eau potable. La proposition de concession d'eau potable aux Eaux du Nord, discutée déjà en avril 1930, n'avait pas été retenue. Cette fois *Monsieur le Maire insiste sur l'utilité de ce projet tant au point de vue de l'hygiène qu'au point de vue protection contre l'incendie et il fait remarquer que les adductions d'eau rentrent dans le programme des grands travaux que le gouvernement essaie de mettre en œuvre afin de lutter contre le chômage. [...] La commune peut obtenir de l'état un prêt au taux réduit de 3 %, taux qui pourra être inférieur à ce chiffre en raison de la situation financière de la commune et de l'utilité des travaux.* La commune adhèrera en février 1941, avec effet en 1942, à un syndicat intercommunal qui groupera les communes d'Allennes-les-Marais, Annœullin, Bauvin et Provin et qui aura pour objet d'assurer l'établissement et la surveillance de l'exploitation d'une distribution publique d'eau potable.



Le 12 novembre 1941 il sera procédé à l'installation du conseil municipal, nommé par arrêté de Monsieur le Préfet du Nord en date du 2 octobre 1941 conformément à la loi du 16 novembre 1940. Pierre François Gard a été maintenu maire par arrêté en date du 29 juillet 1941. Pour la première fois, une femme siégera, M^{elle} Victoire Mortelecque ; elle sera membre de la Commission des Finances, de la Commission des Fêtes et bien sûr, étant donné son statut de directrice d'école, de la Commission de l'Instruction Publique ; elle

sera aussi élue déléguée auprès du Bureau de Bienfaisance en remplacement d'Antoine Gard, décédé Le 2 novembre 1947 on procédera à l'installation du conseil municipal et à l'élection du maire, M. Charles Vion, qui exercera ce mandat jusqu'en 1968, et d'un adjoint, M. Fernand Crombecque.

La bascule publique, située devant la mairie (coin inférieur droit de la carte postale page précédente), sera supprimée en décembre 1950 : *Elle n'est pas indispensable étant donné qu'il existe un pont-bascule à la gare de Bauvin-Provin, peu distant de celle de la commune. Elle est déficitaire, une charge pour la commune et nécessite une grande réparation.*

C'est avec plaisir que les Provinois ont vu renaître leur marché hebdomadaire (dominical) en 2013. Le premier marché avait été établi par décision du 24 août 1951 ; il se tenait tous les mercredis, de 14 à 17 heures sur la Place Jean Jaurès. On se souvient que *Monsieur 100 francs* s'installait sur la place le jour du marché, non loin d'un marchand de guimauves et biscuits vendus au détail... Le *tarif pour la perception régulière des droits de place sur le marché, [était] basé sur la superficie occupée par les marchandises en vente les jours de marché (fixé à 8 francs par mètre carré)*. Un régisseur fut nommé pour la perception des droits.

Le 1^{er} février 1965, la commune adhère au *Syndicat Intercommunal d'Assainissement constitué entre les communes de : Annœullin, Bauvin, Don, Hantay, Houplin, La Bassée, Marquillies, Provin, Sainghin en Weppes, Salomé, Santes, Wavrin, Wicres, Gondécourt et Allennes les Marais* dans le but d'améliorer les conditions d'assainissement et d'évacuation des eaux de l'agglomération sud-ouest de Lille et de *régler en même temps les problèmes que pose l'évacuation des ordures ménagères*. Le Conseil municipal décide de donner [en janvier 1967] *l'adhésion de la Commune au Syndicat Intercommunal de ramassage, d'enlèvement et d'incinération des ordures ménagères constitué entre les communes de : Allennes les Marais, Annœullin, Bauvin, Camphin en Carembault, Carnin, Chemy, Gondécourt, Herrin et Provin. [...] Le siège du syndicat est fixé à la mairie de Provin.*

La commune se transforme, se modernise, se dote de moyens destinés à faciliter la vie des habitants. Cet aménagement de l'espace provinois se retrouve aussi dans les constructions d'habitations, l'implantation de nouvelles rues, la création d'établissements scolaires, le regroupement des services de traitement des déchets...

La défense de l'emploi

Le Conseil Municipal s'étendra également longuement sur le problème soulevé par les zones d'abattement⁸⁴, qu'il qualifie d'injustes. Ainsi, le 7 juin 1961, peut-on lire : *Les industries locales sont en développement ; 450 ouvriers travaillent à Provin. De plus Provin est situé en plein bassin minier et les*

84 Les zones de salaires sont, si l'on reprend la définition du dictionnaire du CNRTL, *des groupes de localités dans lesquelles un même abattement est effectué sur le salaire minimum interprofessionnel garanti applicable dans la région parisienne, afin de déterminer le salaire minimum interprofessionnel garanti local*. Il s'agit donc d'effectuer une modulation du salaire en tenant compte du coût de la vie dans les villes ou les communes rurales.

400 ouvriers qui y travaillent ainsi que ceux occupés dans les industries annexes (environ 150) ne subissent aucune réduction de zone de salaire. Ainsi une différence très nette et très appréciable existe entre les ouvriers et employés travaillant dans la localité et ceux travaillant dans les zones plus avantagées (à moins de 3 kms). C'est pourquoi, peu à peu, les ouvriers, employés, fonctionnaires de la Commune se déplacent dans des villes proches où ils sont sûrs d'être mieux rétribués et les emplois locaux sont vacants, portant un coup néfaste à la vie générale et économique de la Commune. La demande du Conseil sera précise : [...] que les zones de salaire de la commune actuellement à 6,66 % (pour le calcul des salaires), à 7,50 % (pour le calcul des prestations familiales) soient respectivement portées à 5,33 % et 6 %. Le 27 janvier 1949, déjà, (mais aussi en 1956, en 1959, en 1961, en 1965) une demande avait été adressée à M. le Préfet, avec en conclusion le vœu de passer à une zone d'abattement à 10 %.

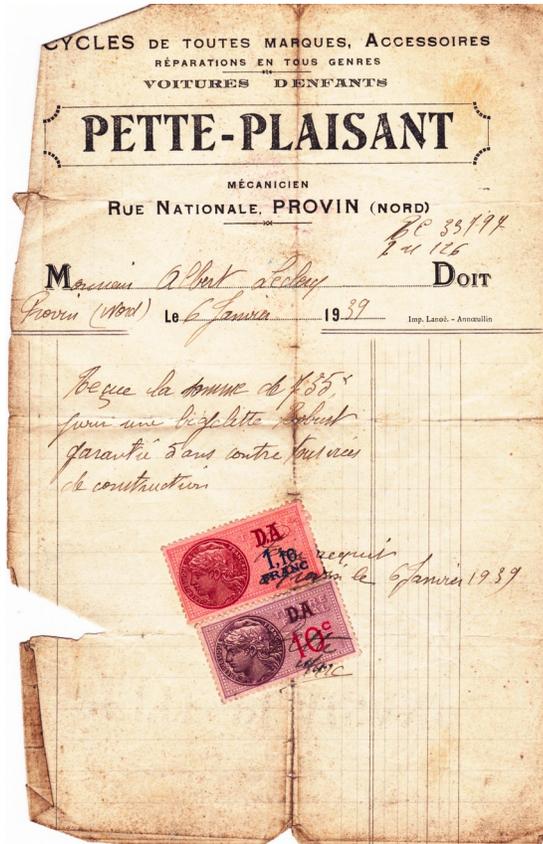
En juin 1961 toujours, les Conseillers élèvent une vive protestation contre le plan visant à réduire la production de charbon en France sans tenir compte de la situation des mineurs et des communes minières. Des inquiétudes prémonitoires ? Des pressentiments ? En tout cas une juste vision de l'avenir. Le terme « mondialisation » n'était pas encore utilisé pour justifier les difficultés économiques et le manque d'emplois, mais le rouleau compresseur était en marche. Le Conseil décida alors d'apporter son soutien et son appui à l'organisation d'une journée revendicative avec grève administrative de 24 heures, décidée par les Maires des communes minières, afin d'attirer davantage l'attention des pouvoirs publics sur les besoins de leurs régions respectives et des populations qu'ils représentent. Le Conseil Municipal n'oublie pas, en effet, les efforts immenses et exceptionnels accomplis par les mineurs dans les domaines de la production et de la productivité et les sacrifices énormes qu'ils ont consentis sans discontinuité au détriment de leur santé et au risque de leur vie. Le problème se pose à nouveau avec acuité en 1967, si bien que le 29 décembre, les élus adoptent une motion pour la défense du bassin minier.

Taxes oubliées

Voici la liste des bureaux de la division administrative de Lille désignés pour la vente des plaques de vélocipèdes conformément aux prescriptions de la loi de finances de 1907 : suit une très longue liste de communes ; pour Provin, c'est le débit de tabac qui sera chargé de cette vente. Le *Bulletin officiel mensuel de l'Automobile-club du nord de la France*⁸⁵ donne aussi le texte de l'arrêté ministériel, qui précise, entre autres, que les vélocipèdes seront munis d'autant de plaques qu'ils comportent de places. Les plaques seront frappées par l'administration des monnaies et médailles d'un poinçon spécial. Cette taxe, perçue depuis le 1^{er} juin 1893, sera supprimée en 1959. En étaient dispensés les vélocipèdes possédés

85 [Réf 164] Bulletin officiel mensuel de l'Automobile-club du nord de la France, de l'Aéro-club du Nord et du Moto-club du Nord. Janvier 1907 (BNF, ark :/12148/cb32732580t)

par les marchands et exclusivement destinés à la vente ou les deux-roues, selon l'appellation moderne, possédés par l'armée ou l'administration. La commune percevait un quart du produit de la taxe (Loi du 28 avril 1893).



La taxe annuelle sur les vélos, instaurée en 1893 est encore en vigueur et le 6 septembre 1937 c'est la taxe sur les chiens qui est augmentée. Elle est de dix francs pour les chiens de première catégorie (*chiens de chasse et de Luxe*) et de six francs pour les chiens de deuxième catégorie (*chiens ratiers et de garde*). Cette taxe sera à nouveau augmentée le 24 août 1951 et réaménagée le 11 décembre 1959. Elle concernera les chiens d'agrément, chiens de chasse, chiens gardant les troupeaux, chiens de garde, et tous autres chiens ; elle sera deux fois et demie plus élevée pour les chiens d'agrément. Elle sera supprimée le 17 décembre 1970.

Moments de détente

Lorsqu'une décision ne se révèle pas efficace, il faut savoir en changer ; c'est ce que fit le Conseil municipal le 2 février 1922. *La ducasse de Provin, dont la date depuis de longues années était fixée le dimanche après le 15 août, mais qui a été reportée au 4^e dimanche d'août par délibération du Conseil municipal en date du 24 juin 1913, ne donne pas les résultats attendus. [...] Considérant que le 4^e dimanche d'août il y a aux environs plusieurs ducasses empêchant beaucoup de forains de venir s'installer à Provin, ainsi que beaucoup de personnes d'assister à la fête ; attendu qu'actuellement avec l'outillage perfectionné de la culture, la moisson est souvent plus avancée qu'anciennement et que, pour ces raisons, la fête gagnerait beaucoup en étant remise à sa date primitive, [...] le dimanche après le quinze août.*

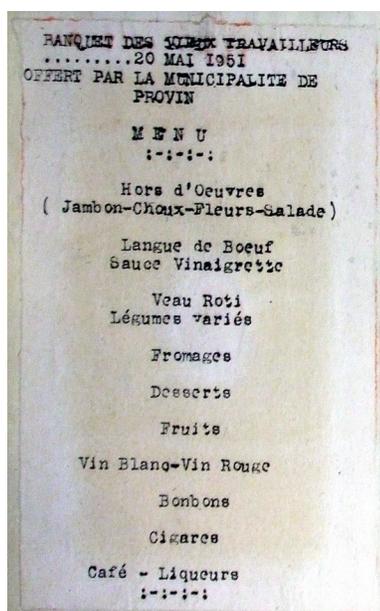
La fête du quartier du Riez qui existait avant-guerre le dernier dimanche de septembre est rétablie en septembre 1929.

1945, la guerre terminée, il faut reconstruire ; réapprendre à vivre. Cela passe aussi par des moments de détente, si bien *qu'elle aura lieu chaque année à la même époque que les années d'avant-guerre, c'est-à-dire le 1^{er} dimanche après le 15 août, soit pour l'année 1945 le 19 août 1945 ; exceptionnellement cette année, les forains pourront s'installer gratuitement.* Bien sûr, il s'agit de la ducasse du village. Chaque année le Conseil municipal organisera la fête du 14 juillet, la fête de la Victoire et de Jeanne d'Arc, la Fête des Mères françaises, la distribution de coquilles à Noël *aux enfants de 3 à 14 ans et aux vieillards de plus de 70 ans (250).* C'est ainsi par exemple qu'une subvention sera accordée pour le *camp de vacances organisé en Forêt Noire (Allemagne) par l'Amicale Laïque de Provin* en juin 1946, ou que *la colonie de vacances fonctionnera du 3 au 27 août 1948 à Saint-Flour, Cantal,* les enfants étant accompagnés de deux moniteurs et une monitrice, ou encore que des excursions seront organisées pour les enfants pendant l'été 1950 à Anor et à Phalempin.



La première fête du quartier de la gare aura lieu les 27 et 28 mai 1951 et sera renouvelée en mai 1952 ; le registre des délibérations ne comportera les mots *Ducasse de la Gare* qu'en 1956. La Ducasse de la Gare ne sera ensuite plus évoquée. Les rencontres entre amis et surtout les réunions de familles sont nombreuses : on se restaure, on boit, on fume, on joue aux cartes et on se chamaille au sujet de la politique

communale ; on peut être boyau blanc ou boyau rouge... Toutes les occasions sont saisies, les *vieux travailleurs* évoqués par les registres des délibérations du Conseil municipal en savent quelque chose. À l'exemple des banquets prévus lors des délibérations du 12 avril 1957, du 26 mars 1958, etc., la consigne est explicite : *Afin de rehausser l'éclat de cette fête, le Conseil Municipal décide d'offrir un complément au repas en achetant vin, mousseux, fruits, tabacs, cigarettes, bonbons, biscuits, desserts, friandises.* Ah, le savoir-vivre des années 50 ! Il faudrait consacrer un ouvrage entier pour détailler les loisirs qui égayaient la vie des Provinois au 20^e siècle. Outre les ducasses, bals populaires, kermesses, défilés, carnivals, il y aurait lieu d'évoquer les combats de coqs et gallodromes, les concours de chiens ratiers, la colombophilie, l'harmonie municipale, les jeux de cafés et ne pas oublier les sorties à Cassel, au Mont Noir, à Merlimont, le foot, etc.



Bizarreries...

Commençons par le nom de notre village. Le 5 septembre a sans doute été marqué d'une croix sur le calendrier de 1938 ! Ce jour-là, les conseillers municipaux, inspirés, se sont révélés poètes. Voici la teneur de leur délibération : *À la demande de Monsieur le Préfet du Nord par lettre du 29 juillet 1938 et sous les instances de MM. les Ministres de l'Intérieur et des P.T.T., Monsieur le Maire fait connaître au Conseil que des erreurs et des retards dans l'acheminement des correspondances à destination des communes de Provin (Nord) et de Provins (Seine et Marne) se produisent fréquemment. Pour mettre fin à*

cette situation, dans l'intérêt même desdites localités, Monsieur le Maire fait remarquer qu'il y aurait lieu d'adjoindre un qualificatif à la commune de Provin, Nord, pour compléter sa dénomination. Le Conseil [...] décide que la commune de Provin, Nord, soit dorénavant appelée :

Provin-les-Eaux

[et] prie Monsieur le Préfet de bien vouloir approuver la présente délibération. Les marais tenaient depuis toujours, on le sait, une place importante dans la vie du village mais nombres d'entre eux avaient déjà été asséchés et leur utilité économique avait régressé. Quant aux voies de passage sur la Deûle, elles concernaient davantage les communes de Bauvin et Billy-Berclau. Fort heureusement, on ne connaît aucune suite à cette proposition... déroutante.

Même scénario en 1950. À la page du 27 mars 1950 du Registre des délibérations du Conseil municipal, apparaissent les lignes suivantes : *Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de la lettre préfectorale du 4 février 1950 relative à la documentation des communes. Le Conseil décide de répondre au questionnaire comme suit. 1° Décoration française ou étrangère dont la commune est titulaire : néant. 2° Orthographe exacte du nom de la commune :*

Provin-Carembaut

Canton de Seclin, Arrondissement de Lille, Département du Nord. Voici quel serait donc officiellement le nom de notre commune, nom qui ne figure sur aucun autre document retrouvé jusqu'à présent.



En février 1928, lisait-on dans le registre correspondant, *le décor intérieur [de la mairie nouvellement construite] sera rehaussé d'un vitrail posé en verre de couleur mis en plomb, représentant les armes de Provin.* Ces dernières sont communément décrites ainsi : *D'azur à six étoiles à six rais d'or, 3, 2 et 1.* Elles sont reproduites ici en noir et blanc, si bien que le fond bleu (azur) est figuré par des lignes horizontales, et le jaune (or) des étoiles par une série de points noirs sur un fond blanc.

Ce sont, dit-on, les armes de l'abbaye de Saint-Trond en Hesbaie, à laquelle Provin a longtemps été lié ; nous aurons bientôt l'occasion de revenir sur ce point plus en détail. Relevons à ce sujet ce passage extrait du *Bulletin de la Société d'Études de la Province de Cambrai*, de 1904 : *Quant aux villages pour lesquels manquent les documents officiels (ce qui pour l'instant est le cas de Provin), la tradition bien établie et les indications acceptables des manuscrits, nous n'avions qu'un seul parti à prendre. C'était de les représenter par les armoiries des*

abbayes dont ils relevaient, ou par celles des familles nobles qui en ont possédé la seigneurie ⁸⁶. Argument de Théodore Leuridan figurant également dans l'Armorial de la châtellenie de Lille ⁸⁷, publié la même année : *Pour établir les armoiries de [certains] villages, il faut, en l'absence de document officiel, avoir recours soit à la tradition suffisamment établie, soit aux manuscrits héraldiques et généalogiques. [...] Encore est-il nécessaire de contrôler sévèrement les données qu'ils fournissent. [...] Reste ensuite le recours aux armoiries des abbayes dont ils relevaient* ⁸⁴. D'où les armoiries de l'abbaye de Saint-Trond. Tous les écrits dans lesquels apparaissent les armoiries de Provin reprennent... cette même erreur.

Car il faut remarquer que la ville de Saint-Trond, en principauté de Liège, Province de Limbourg, située à 200 kilomètres de Provin, n'a pas repris les armoiries qui sont, dans les articles traitant de l'histoire de Provin, attribuées à l'abbaye, mais celles qui figurent ci-dessous.



D'autre part, des recherches approfondies menées auprès d'experts en histoire de Saint-Trond, aux archives de Saint-Trond, aux archives royales d'Hasselt et dans de nombreux armoriaux n'ont pas permis de qualifier les armoiries provinoises d'armoiries saintronnaires. Ni actuelles ni passées. Bien plus, nous indique M. Karel Verhelst (Service d'Information sur l'Histoire du Limbourg à la Bibliothèque Provinciale d'Hasselt), les seules armoiries identifiées de l'abbaye montrent *une aigle à deux têtes surmontée d'une couronne en or*. Ces armoiries font référence, a-t-il écrit, *au statut juridique de l'abbaye qui était « Reichsunmittelbar », donc relevant de la compétence immédiate de l'empereur* (Saint-Empire romain germanique, 10^e – 18^e siècles).

86 [Réf 118] Bulletin de la Société d'Études de la Province de Cambrai. Tome I. Imprimerie Lefebvre – Ducrocq, Lille. 1909. Article rédigé par Théodore Leuridan (Internet Archives, University of Boston)

87 [Réf 155] Armorial de la châtellenie de Lille, mosaïque de la chapelle de Saint-Charles-le-Bon, comte de Flandre, en la basilique de Notre-Dame de la Treille, à Lille. Par l'abbé Théodore Leuridan (1860-1933). 1904 (BNF, ark :/12148/bpt6k373917w)

Il faut nous y résoudre, les armoiries de Provin ne sont pas celles de l'abbaye de Saint-Trond, l'erreur étant due au fait d'attribuer systématiquement à une abbaye les armoiries dont on ne connaît pas les origines.

Tout aussi gênante est l'erreur commise dans le *Bulletin de la Commission Historique du Département du Nord* (publié en 1862), qui indique que Bauvin et Provin, en 1789, ont *les mêmes armes, celles de l'abbaye de Saint-Trond*. Cela est faux car Bauvin dépendait de l'abbaye d'Arras et non de l'abbaye de Saint-Trond.

Le 27 mars 1950, à la demande du préfet *relative a la documentation des communes*, le Conseil municipal fournit une réponse précise, reprise ci-dessous. La description qui y est donnée des armoiries correspond à la réalité ; ne manque que le nombre de rais à chaque étoile. La précision donnée, *25 lignes horizontales à l'intérieur de l'écusson*, s'explique par le fait que la description est celle d'une image en noir et blanc (pourtant les étoiles ont été soigneusement colorées en jaune) : dans ce cas les couleurs (émaux) sont « codées », représentées par des lignes verticales (*gueules*, rouge), obliques de la gauche vers la droite (*sinople*, vert), horizontales et verticales se croisant perpendiculairement (*sable*, noir), obliques de la droite vers la gauche (*pourpre*) ou horizontales (*azur*, bleu). Les Conseillers savaient bien entendu que le champ, *azur*, était bleu d'où l'indication des lignes horizontales. Dérangeant, car historiquement improbable et de plus indiqué sans sources, est le cas de la mention *7^e siècle*. Pour premier commentaire, je reprendrai l'hypothèse la plus souvent retenue, qui fait remonter la transmission des armoiries de père en fils au 10^e siècle, en particulier après les croisades (des signes de reconnaissance existaient avant cette époque, mais ils n'étaient pas nécessairement transmissibles et concernaient des personnes, non des lieux). Enfin, à la décharge du Conseil municipal de 1950, il faut reconnaître que toute la « littérature » consacrée à Provin précisait que le village devait ses armoiries à l'abbaye de Saint-Trond (affirmation encore véhiculée au 21^e siècle) et c'est bien au 7^e siècle que l'abbaye a été fondée.

Plusieurs familles ayant pour nom Provin, Provins, Provyn, ou encore Provijn possédaient des armoiries blasonnées *D'azur à six étoiles à six rais d'or, 3, 2 et 1* : il ne reste plus qu'à poursuivre les recherches et trouver le lien qui, probablement, unit Provin-en-Carembault à l'une de ces familles – s'il existe ! Voici les armoiries de Louis de Provins (1616) et le sceau de Georges van Provijn (1515).



Si le nom de « Provin » est toujours reconnaissable malgré les graphies différentes utilisées au cours des siècles, il serait par contre difficile de classer de la plus improbable à la plus probable les hypothèses faites au sujet de l'origine du nom de notre village. Nous n'en évoquerons que trois, d'autant que les explications sont souvent remises en question et les auteurs restent prudents.

C'est en mettant à l'honneur Eugène Mannier que nous commencerons cette rubrique. Il a, dans son ouvrage publié en 1861, formulé nombre de critiques et de propositions quant à l'étymologie des noms de villes et villages du Nord et du Pas-de-Calais⁸⁸. *Il y a en Belgique, dans la Flandre occidentale, aussi un village de Proven ; ce mot signifie prébende⁸⁹, mais comment appliquer ce nom à des lieux ou à des villages ? Proeven en vieil allemand, provenda en bas-latin, tout en signifiant prébende, s'est entendu aussi des biens qui en étaient chargés. Ce nom doit rappeler ici quelque bénéfice ecclésiastique ; Provin dépendait du buffet de Saint-Vaast, et il est probable que des terres, affectées originellement à l'alimentation des religieux, aient pu donner leur nom au village qui se forma dans les environs.* L'on peut supposer que l'explication donnée à propos du buffet de Saint-Vaast tient aussi pour l'abbaye de Saint-Trond dont Provin a dépendu jusque vers 1600.

Le même Eugène Mannier nous dit que Emmerin viendrait de *Ameringhem*, signifiant *demeure de...* Lesquin aurait été composé de la finale *hem*, habitation, de même que Mouchin ou Ronchin, la finale *hem*, *hein* ayant été déformée. Les premières formes de ces noms d'origine germanique, terminés par une variante de *heim* voyaient, précise-t-il, cette finale précédée d'un nom d'homme. Demeure, donc, ou habitation, ou hameau, ce dernier terme étant dérivé du terme ancien *ham*, petit village.

Il est vrai aussi que la terminaison *en* est en patois, et en vieux français, prononcée | in |, ce qui convient aussi bien à la déduction menant à un hameau qu'à l'explication menant à un marais, proposée par Jean-Baptiste Tierce en 1860 dans ses *Notes historiques sur Haubourdin et ses seigneurs*⁹⁰ : *La finale din veut dire marais (Ce qui justifie cette assertion, c'est que, d'après l'auteur des Petites Histoires, M. Dulhilleul, Tressin signifie trois marais). C'est ainsi que l'on a appelé d'autres villages de notre contrée, qui bordent, comme Haubourdin, la Haute-Deûle et les marais, tels que Sequedin, Emmerin, Houplin, Herrin, Wavrin, Annœullin, Sainghin, Provin, etc.* En ce qui concerne cet auteur, il s'agit d'une simple supposition, car non étayée par des recherches lexicales ou étymologiques réelles.

88 [Réf 01] Études étymologiques, historiques et comparatives sur les noms des villes, bourgs et villages du département du Nord, par E. Mannier, publié en 1861, Auguste Aubry libraire-éditeur, rue Dauphine, Paris (Ouvrage numérisé par Google Books)

89 Revenu ecclésiastique destiné à un chanoine, un autre clerc ou même un laïc. Il peut aussi s'agir de biens affectés à l'entretien du prêtre qui dessert une église.

90 [Réf 180] Notes historiques sur Haubourdin et ses seigneurs. Auteur : Jean-Baptiste Tierce. Éditeur : E. Reboux (Lille). Date d'édition : 1860 (BNF, ark :/12148/bpt6k6532415p)

Sans doute ne connaîtrons-nous jamais avec une absolue certitude l'origine du nom « Provin ». Les tentatives d'explication plus ou moins embrouillées ne manquent pas ; que chacun choisisse...

Le Totem

Le sculpteur Bernard Lorjou (1908-1986) a réalisé le Trophée du Civisme attribué à Provin en 1967, lors des élections législatives de mars 1967. C'est à cette occasion que M. Charles Vion, maire, accompagné du Conseil Municipal, sera reçu à Paris, par M. Chaban Delmas. Le trophée a été remis officiellement à la commune le jeudi 21 septembre 1967 au Centre d'Information Civique ; une réception a été donnée à la mairie de Provin le samedi 23 septembre. En 1968 puis en 1973, les Provinois établiront à nouveau ce « record » : Provin sera donc la commune française dans laquelle par trois fois le plus grand pourcentage d'inscrits sont allés voter. Le Centre d'Information Civique, qui avait décerné ce trophée, avait pour mission de promouvoir le civisme ; son activité fut en 1999 confiée à d'autres organismes.



Moi, j'aime bien les histoires où on te dit qu'on ne te dit pas tout. Comme ça, il en reste, écrit Daniel Picouly dans *L'Enfant léopard*. Beaucoup d'informations ont été rassemblées, classées et justifiées dans ces *Anecdotes historiques provinoises* ; le nombre de références, s'il n'atteste pas de la véracité des faits, est au moins un indicateur de la manière dont ils ont été traités dans le passé. Mais, effectivement, il reste beaucoup à dire, à la fois sur les sujets abordés et sur les nombreux autres qui méritent d'être étudiés.

Pourraient être l'objet de recherches les manufactures et usines implantées à Provin : voici quelques exemples de traces laissées par le passé.



Le *Moniteur de l'Exposition universelle de 1867*, dans son bulletin daté du dimanche 10 juin 1866, indique pour Bauvin et Provin l'implantation de *distilleries et sucreries* ⁹¹.

En 1889, on lisait dans l'*Annuaire de l'industrie linière* qu'à Provin les *Fabricants de toiles* étaient nombreux : *Duriez (Lucien)*, *Lenglemez (veuve)*, *Renaut (veuve)* pour *Toiles à paillasses et essuie-mains*, *Mortelecque-Renaut*, *Bellette (et négoc.)*, *Lenglemez-Gottschalck*, *Fourmaux (Antoine)* ⁹².

91 [Réf 179] Le *Moniteur de l'Exposition universelle de 1867*. Paru le 10 juin 1866 (BNF, ark :/12148/cb32818678r)

92 [Réf 181] *Annuaire de l'industrie linière : lin, chanvre, jute : contenant la liste complète des fabricants de lin et négociants en lin, des filateurs... de France, de Belgique, d'Angleterre, d'Italie, d'Allemagne et de Suisse*. Date d'édition : 1889. Contributeur : Gustave Dubar. (BNF, ark :/12148/cb32696195s)

En 1909, l'Annuaire du Commerce Didot-Bottin précisait que Provin dépendait du bureau de poste de Carvin, et possédait des fabriques d'huile (Lorthiois), de sucre (Grard et C^{ie}), de toiles (Grard F., Lenglemez L., Mahiette E., Mortelecque-Lenglemez, Mortreux L.)⁹³.

Pour 1936, le Répertoire Général de la Production Française n'inclut dans sa Liste alphabétique des raisons sociales que les tissages Deren et Lecomte (tissages de toiles et tissus), Veuve Emile Fourmaux (tissus filtrants), Antoine Mortelecque (tissage de toiles et tissus filtrants) et Nord-Tissus-Confection (manufacture de vêtements pour enfants, fillettes et garçonnets, vêtements de travail) dont le Conseil d'administration était composé de MM. R. Motte Cordonnier, R. Salmon, Sengès, G. Deren, Louchart, Lecomte, avec des usines à Bauvin, Provin (orthographié ProvinS !), Lille, Lens⁹⁴.

Le 31 août 1855, un brevet (N° 24623) était déposé par M. Langlemez, fabricant de toiles à Provin (Nord) au sujet d'un mode de tissage. En 1859, le 26 octobre, M. Fourmaux prenait brevet pour un sac à pulpe (N° 42589)⁹⁵.



Il n'y a pas si longtemps on fabriquait de la peinture à Provin. On torréfiait le café, on confectionnait de la moutarde, on conditionnait des cacahuètes.



93 [Réf 166] Annuaire du Commerce Didot-Bottin. Paris, 1909. (BNF, ark :/12148/cb32697422n)

94 [Réf 167] Annuaire industriel. Répertoire général de la production française. Auteur : Kompass France. 1938. (BNF, ark :/12148/cb34349660z)

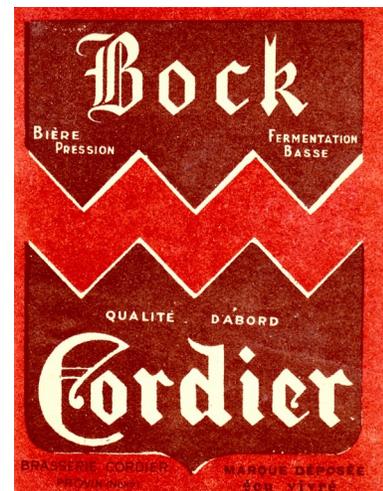
95 [Réf 199] Catalogue des brevets d'invention. Ministère de l'agriculture et du commerce (BNF, ark :/12148/cb32737985v)

On travaillait dans les tissages, à la minoterie, aux champs, à la mine (liste non exhaustive !). On brassait, et pas de l'air ! On fréquentait les nombreux cabarets, qui n'existent plus de nos jours alors qu'on a pu en compter plus d'une dizaine. Le notaire hantait également ces lieux, mais pour des raisons professionnelles : il y tenait en quelque sorte une annexe pour les habitants qui ne pouvaient se déplacer. Voici des commentaires très... instructifs, écrits en 1833. *Exacts à la messe et au sermon, mais d'une exactitude plus scrupuleuse encore au cabaret, les campagnards sont enclins à la boisson. La journée du dimanche est passée au cabaret, au tir à l'arc, à l'arbalète, en combats avec les compagnies des villages voisins, où viennent se réunir les femmes et les filles, pour se livrer, au milieu d'une atmosphère étouffante de fumée de tabac, au plaisir de la danse et à des orgies dans lesquelles la décence et les mœurs ne sont pas toujours respectées* 74.

Ce n'est pas tout : les plaisirs de l'estaminet, nous dit l'auteur de ces lignes grisantes, ne représentent qu'une face de la décadence inéluctable ; l'autre face en est l'alimentation : *L'abus des liqueurs fortes et de la bière les rend lourds et apathiques ; l'estomac est chez eux dans un état continu de malaise et d'irritation permanente entretenue par une nourriture débilitante et indigeste (du moins chez les journaliers, et c'est le plus grand nombre), composée de lait, de beurre, de pain grossier, de pommes de terre et de café très-faible* 74.

Et ce ne sont pas les sombres galetas qui vont égayer la vie de nos ancêtres, selon le même Jean-Baptiste Dupont : *L'influence des habitations basses et malsaines, l'air chargé des émanations des matières végétales et animales en putréfaction dans les parties marécageuses, tout concourt à alimenter l'humeur phlegmatique de ces hommes qui, malgré leur naturel froid et réservé, sont pourtant fortement portés aux divertissements et à tous les jeux qui donnent le plus d'exercice au corps* 74.

Heureusement, au milieu de cette population se dessine largement et avantageusement une classe d'hommes très-remarquables : je veux parler des laboureurs, des fermiers proprement dits. C'est à eux qu'est dévolu le soin de remuer la terre, de confier les germes et les graines à sa fécondité, de récolter et de préparer les fruits, d'élever les bestiaux et de fournir à la consommation des villes tout ce que commandent les besoins réels ou factices 74. Quand même !



L'on pourrait également se pencher sur les commerces qu'on appelle maintenant « de proximité » pour mieux indiquer qu'ils ont progressivement commencé à disparaître il y a un demi-siècle au profit des super voire hypermarchés. Ah ! Quel arôme, celui de la moutarde que l'enfant allait chercher au détail chez Rosa... Et l'arôme du café torréfié chez M. Potteaux ! Qui se souvient des bonbons achetés le dimanche matin chez Alice Tailliez avec l'argent économisé à la quête faite par les enfants de chœur ? Et les ronds de saucisson que chaque boucher offrait aux enfants sages ? Les commerces étaient nombreux : quincailleries, drogueries, vitreries, épiceries, boucheries, boulangeries, vêtements prêts-à-porter ou sur mesure, horlogerie, fromagerie, etc. Avez-vous remarqué le pluriel ? Qu'en reste-t-il ?

L'on pourrait aussi se pencher sur les fermiers et les délicieux beurre en motte et lait battu qu'ils nous préparaient..., sur les loisirs de nos anciens au village : jeux de cafés, ducasses, kermesses, concours de coqs ou de chiens ratiers, harmonie municipale, colombophilie, les Gais Lurons et les Géants Minge-Parmint, Galoenne et Mebuhot...

Il ne s'agit pas d'être nostalgique, encore moins passéiste ; rappelons simplement que le passé explique le présent qui lui-même explique le futur. Terminons sur une énigme : cette photographie ; combien de Provinois appartenaient à ce club ? La photo a-t-elle été prise à Provin ?



Sommaire des 9 fascicules : 1000 ans d'histoire(s)

Volume 1 :

1. Présentation

2. Considérations géologiques

3. Les premiers pas

Les premiers hommes – Un homme préhistorique intelligent – À découvrir dans notre région

4. La Gaule Belgique

Le département du Nord – « Des barbares à l'œil bleu et farouche » – Les Romains contre les Gaules – Les Atrébates

5. Les Romains

Des routes pour le commerce et les troupes – Noyelles-les-Seclin – Arras — Bully-les-Mines – Méricnies – Dourges – Hénin-Beaumont – Houplin-Ancoisne – Annœullin

6. Forestiers et comtes de Flandre

Les Mérovingiens – Lydéric de Buc, forestier – Bras-de-Fer – Les Normands — Les comtes et comtesses de Flandre

Volume 2 :

7. Puis vint l'an 967 ...

De Baudouin Bras-de-Fer à Arnoul II – Nous y voici ! – Mais... cherchons l'erreur ! – Le rôle des abbayes – Le maire du village – Un village comme les autres

8. Évocations historiques

De 863, Baudouin I^{er}, à 1384 – Les comtesses Jeanne et Marguerite – De Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, 1384, à Charles le Téméraire, 1477 – De Philippe II, roi d'Espagne, 1559, à Louis XIV, roi de France, 1668 – De 1668 au 19 Brumaire An VIII – Du Consulat à la chute de l'Empire (4 septembre 1870) – La Troisième République – Effroyable catastrophe – La Première Guerre Mondiale – L'entre-deux-guerres – La Deuxième Guerre Mondiale – L'époque contemporaine – Les combats de coqs

9. La châtelainie de Lille

Les origines – Droits et devoirs du châtelain – L'Abbaye de Phalempin – Le fief de la châtelainie de Lille – Pairies tenues du châtelain de Lille – Les cinq quartiers

Volume 3 :

10. Un saint, une abbaye, une ville : Saint Trond

Une abbaye aux prises avec les barbares – Une période prospère – De catastrophe en reconstruction

11. L'abbaye Saint-Vaast, Arras

499 : Vaast est évêque d'Arras – L'abbaye Saint-Vaast : de catastrophe en reconstruction – Le 6 juin 1603 – La Révolution française – Des moments de tension

12. La Grande Guerre

Provin est cité dans un journal berlinois de 1915 – 1914-1918 : notes de Léon Dujardin – Le 8 octobre 1914 – 1914-1918 : L'occupation de Provin – 1915 : Petite annonce – Délibérations du Conseil Municipal - 1919 : Les ruines – 1919 : Un réquisitoire – La reconstruction – Entraide : la générosité de communes du canton de Tours – La générosité des Provinois – Du pain et un curé – Une aide américaine – Au hasard des délibérations (Réclamation auprès des Mines de Lens ; circulation le long de la Deûle ; le chômage ; la ducasse du Riez ; vente d'essence ; une porcherie ; le terrain de sports ; lotissement ; taxe sur les chiens)

13. La guerre de 39–45 et la Reconstruction

Jean Auguste Barron Lheureux – Maurice Arnold – Le journal de Jeanne Maille – Le Conseil Municipal (Problèmes de trésorerie ; surveillance des moyens de communication de l'armée allemande ; adduction d'eau potable ; dépenses rendues nécessaires par l'état de guerre ; une femme conseillère municipale ; les portions ménagères) – Une période de reconstruction (Dissolution du Conseil municipal ; le marché noir ; les dégâts occasionnés par la guerre ; commémorations ; rapatriement de soldats morts pour la France ; la Semaine de l'Absent) – La construction de logements (La loi du 28 octobre 1946 ; réquisitions de terrains ; la loi du 1^{er} septembre 1948 ; la taxe sur les locaux insuffisamment occupés ; construction de maisons à bon marché rues Catoire, Victor Hugo, Saint-Venant, aux lieux-dits Le Village et Le Trou à la Toile, au Centre du village... ; l'éclairage communal public ; le lotissement pour personnes âgées) – Les aqueducs

14. Les monuments aux morts

1870-1871 – Les Morts des deux Grandes Guerres – Tombes anglaises – Les anciens d'AFN (Afrique Française du Nord) – Aides à l'érection d'autres monuments

Volume 4 :

15. Provin au jour le jour, ou presque...

967 : Première mention – 1054 : Le Fossé des Crêtes-Lecomte – 1107 : L'abbé Rodolphe – 1146 : Thierry d'Alsace – 1161 : Un antipape s'exprime – 1178 : Un pape s'exprime – 1246 : Une ferme d'importance – 1250 : Une location contestée – 1272 : Canalisation de la Deûle – 1287 : Le pont à Wendin – Sous la maison de Bourgogne – Sous Charles-Quint – 1566 : Bruges ? – 1588 : la Prévôté de Berclau – 1589 : le doyenné de Carvin – 1596 : le marais – 1602-1603 : l'échange – 1606 : la tourbe – 1606 : une tempête – 1616 : Des noms – 1628 : La Deûle – 1640 : les Espagnols à Arras – 1654 : les Espagnols à Provin – 1659 : le Traité des Pyrénées – 1669 : Provin, village français, mais... – 1669 : Le moulin – 1670 : L'extraction de la tourbe – 1673 : Nominations – 1682 : Une plainte – 16 février 1692 : Histoire de cloches – 1692 : Le

marais – 1693 : La Deûle – 1700 : Le marais – Entre 1706 et 1711 : en cas de litige... – 1709 : un hiver rigoureux 1722 : Partage des biens de l'abbaye – 1724 : Du rififi à Provin ! – 1727 : Le marais -1728 : une nouvelle paroisse – 1750 : Un état des lieux – 1789 : Plaintes et doléances – Après la Révolution – 1813 : La Deûle – 1841 : distribution des prix – Reconnaissance de la République – 1848 : distribution des prix – Une voie de communication se dessine – M. le Préfet décidera – Proclamation de l'Empire – 1854 : Entre voisins – La houille – 1860 : Aménagement de la Deûle – Le chemin de grande communication 39 – Le chemin de grande communication 62 – 1873 : les mines – Solidarité – 1882 : la Deûle 1899 : le gaz d'éclairage – Vélocipèdes taxés – Assurances mutuelles – La fée électricité – Meilleure utilisation de l'argent public – Un chemin allemand – Juin 1920 : Le Conseil est agacé – La bascule publique – La pompe à incendie – Ducasse et Fête du Riez – Le corbillard – La gendarmerie – Le téléphone – Le marché – Les loisirs – Les transports par bus – En faveur des anciens combattants – Contre le plan charbonnier – Les zones d'abattement en question - Contre le référendum de 1962 – En faveur des grévistes mineurs – Défense des libertés communales – Quand il est question d'abattoirs – Modernisme et restructuration – La zone industrielle – Les services administratifs s'éloignent – Changement de statut – 1967 : Le Totem

Volume 5 :

16. Le Carembault

Les limites du Carembault – L'origine du mot – Une énigme ? – Du 7^e au 20^e siècle : un inventaire des hésitations – Le Carembault absorbé... – Villes et villages en Carembault – Un nouveau découpage

17. Hypothèses concernant l'origine du nom

Une prébende ? – Un marais ? – Un hameau ? – Un péage ? – Un rejeton dans la vigne ? – Un village dans les vignes ? – L'on recherche en vain – La vérité est-elle quand même dans le vin ? – Un saint ? – Quelle explication préférez-vous ?

18. L'évolution du nom

Le village n'est pas localisé ! – Une orthographe non fixée

19. Les plans cadastraux

Pour recouvrir l'impôt – Le cadastre napoléonien – Extension des services rendus par le cadastre – Provin : les quartiers du village en 1812 – L'abreuvoir de la Place Jean Jaurès – Les moulins de Provin

20. Les marais et les portions ménagères

Aux abords de la Deûle : les marais – L'utilité des marais – Répartition des biens communaux – Les délibérations du Conseil Municipal (L'obligation de résidence effective dans la commune ; vente d'arbres et de terrains en vue de travaux importants ; mesurage des portions ; le cas d'un instituteur ; le cumul est interdit ; l'entretien des parcelles ; l'obtention d'une portion en fonction de l'ancienneté ; des réclamations ; quelques litiges après la guerre ; compensations versées aux portionnaires dépossédés) – Une redistribution plus égalitaire – L'entretien des marais – Contestation de la loi du 3 janvier 1967

21. Evolution de la population

Impossible d'éviter chiffres et statistiques – La santé de nos anciens – Avant le S.R.I.O.M. (Ramassage et

incinération des ordures ménagères) et le Symideme (Syndicat Mixte de traitement des déchets ménagers du Pays de Pévèle au Pays des Weppes)

22. Les maires et autres signataires des registres

Volume 6 :

23. Les armoiries de Provin

Les armoiries, signes de reconnaissance – Snobisme, signe d'appartenance à l'élite ? – L'importance de la famille – La ligne maternelle – Les origines – Les armoiries communales – Précisons le sens des termes – Le blasonnement – Les armoiries de Provin – Azur et étoiles – Un rabat-joie – Quand les Rois Mages... – Le Pape Clément X aussi – D'autres similitudes – L'abbaye de Saint-Trond – Quel dédale ! – Pas d'étoiles sans rais – À la recherche d'un seigneur – Confusion – Les armes parlantes – De 1790 à 1814 : interdiction des armoiries – Quand le Conseil municipal s'emmêle... – La piste de Gautier de Ghistelles – Des échevins d'Ypres – Des échevins de Gand – Étoiles ou molettes ? – La sortie du labyrinthe – Encore une fausse piste – D'autres branches – Recensement non exhaustif ! – La fin de l'imbroglio ? – Une piste sûre ? – Que peut-on en conclure ? – Les noms à particule – Le charme des erreurs d'orthographe

Volume 7 :

24. Le chemin de fer

Ligne Don/Provin/Pont-à-Vendin – Ligne Don/Hénin-Liétard – Ligne Lens/Armentières – Ligne Lens/Bauvin-Provin – Le réseau dans les années 1880 – Le réseau dans les années 1920 – Problème d'effectifs – La gare de Bauvin-Provin – La Compagnie des Chemins de fer du Nord – Fermeture de la ligne Lens/Provin/Lille – Conseils pour la santé du cheminot

25. Chemins, rues et pavés

Les types de routes – Des prestations en nature – De l'importance des sentiers et ruelles – Le futur CD 39 – Le chemin vicinal N° 1 – Les années 50 – Merci, Monsieur Michelin – La traversée de la Deûle – Chemins du marais, rue Etienne Dollet – La rue Victor Hugo – La rue Gambetta – Aménagements modernes (Pavage des rues puis pose d'enrobés ; nettoyage des rues ; éclairage public ; réseau d'eau potable) – Rues et chemins au cadastre de 1812 – Une voie gauloise puis romaine – « En mémoire de » – La Place du Riez – Classement des voies communales – De nouvelles voies d'accès – Changements de nom

26. Les écoles et la mairie

1698 : une école par paroisse – 1789 : la révolution dans l'enseignement – Les Ignorantins – Les programmes scolaires – Construction d'une maison d'école – Le premier maître d'école ? – Vive les vacances ! – L'éclairage des classes – L'après-première-guerre : l'instruction au cœur des préoccupations – La mairie – Des élèves toujours plus nombreux – L'après-deuxième-guerre : inspection médicale et soupe quotidienne – Loisirs sportifs – L'école au centre des débats – L'école maternelle – La Loi Barangé – La distribution de lait – Le nouveau groupe scolaire – L'inauguration – De nouvelles constructions envisagées – Protestation énergique – Panique au Conseil municipal – Un nouveau groupe scolaire – Les écoles privées

(Opposition du préfet ; Jérôme Carcopino ; les fonds départementaux ; la loi scolaire du 31 décembre 1959)

27. Le bureau de poste

1874 : Provin est rattaché à Carvin – 1912 : un projet de construction – Installation provisoire – Repos hebdomadaire demandé par les employés de la poste – Augmentation de loyer – Un avant-goût de Don Camillo et Peppone – Des solutions sont trouvées – Proposition sans suite

Volume 8 :

28. Les églises de Provin

Une église au 10^e siècle – Les Albums de Croÿ – 1728 : Provin devient une paroisse à part entière – Marie de Provin – Changement d'orientation – Reconstruction au lendemain de la guerre de 14 – Le Maître Autel – Une nouvelle cloche – Une horloge – Inauguration de l'église en 1932 – Une fois de plus ! – Le Coq est mort ! Vive le Coq ! – Une curiosité cadastrale – Les Sœurs – Le calvaire – Saint Martin

29. Les prêtres de Provin

Volume 9 :

30. Il reste tant à rechercher !

31. Annexes (Glossaire – Références – Crédits)

Crédits

Les documents divers, photographies, cartes postales, timbres, non répertoriés ici sont des documents personnels.

Page 13 : la Tour du Séminaire de Saint-Trond en feu © sint-truiden_fototheek_00001886

Page 26 : carte établie par Gaspard Baillieul, 18^e siècle (BNF ark :/12148/ btv1b530527579)

Page 29 : le calvaire, photo aimablement communiquée par Madame Vandercamère

Pages 32 et 33 : signatures des Conseillers municipaux tirées des registres des délibérations

Page 41 : le bâtiment de l'école des filles, Bulletin d'information municipale, Provin, 1995

Page 52 : la carte géographique est consultable sur le site Infoterre, visualiseur de données géoscientifiques, qui donne accès aux cartes géologiques du BRGM, au cadastre et se présente comme un site de ressources sur les espaces protégés, les risques naturels, les sols pollués, les eaux souterraines... (url : <http://infoterre.brgm.fr/>)

D'autres cartes sont disponibles sur le site Géoportail (France administrative, topographie, parcs naturels, le littoral par exemple (URL : <http://www.geoportail.gouv.fr/accueil>))

Page 55 : le bureau de poste détruit en 1916, provenance non retrouvée, © inconnu

Page 62 : le menu provient du registre des délibérations du Conseil municipal 1950-1957

Page 65 : sceau de Georges van Provijn, Collection de moulages de sceaux des Archives générales du Royaume de Belgique. Archives numérisées, référence 23564